

RÉDACTION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Rue de St-François 20.

GAZETTE DE LAUSANNE

ANNONCES
HAASENSTEIN & VOLLER
Lausanne, Place de la Palud 24

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

Table with subscription rates: PRIX D'ABONNEMENT, Suisse, Union postale, etc.

LAUSANNE, 31 octobre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Voici le texte complet du récent rescrit de l'empereur allemand, dont nous avons donné déjà une analyse.

Les révélations régrégables qui ont été faites au cours du procès des époux Heinze inquitent continuellement non le cœur de la patrie, mais le cœur de la justice.

Si j'attire leur attention sur quelques règles qui me paraissent indiquer la façon dont il faut envisager le mal qui a été révélé et les mesures qu'il faut prendre pour le combattre et le guérir, je crois y être d'autant plus autorisé que la justice est rendue en mon nom et que je suis absolument pénétré du sentiment des devoirs qui m'incombent en qualité de suprême gardien du droit et de l'ordre.

Le procès Heinze a montré d'une façon effrayante que l'industrie des souteneurs et le développement de la prostitution dans les grandes villes, notamment à Berlin, ont créé un danger commun pour l'Etat et la société.

Pour combattre énergiquement ce mal, il faut se poser tout d'abord la question de savoir dans quelle mesure les lois déjà existantes permettent de poursuivre les souteneurs. Cette tâche incombe à la police et aux tribunaux. Il faut donner l'ordre à la police de réprimer énergiquement, et au besoin sans aucun égard, les excès de cette classe d'hommes perdus, et il faut en même temps donner aux représentants de l'autorité l'assurance qu'ils pourront compter, dans l'accomplissement énergique de leur tâche, non seulement sur ma reconnaissance, mais encore sur ma protection.

Pour ce qui est de l'application des lois pénales existantes, il faudra faire en sorte que les tribunaux ne se laissent pas guider dans leurs jugements par un faux sentiment d'humanité et qu'ils appliquent, même quand ils sont en présence d'un premier délit commis par le coupable, le maximum de la peine.

Il faudra aussi examiner la question de savoir si le code a besoin d'être modifié ou complété sur le point qui nous préoccupe.

La procédure criminelle devra être soumise à un nouvel examen, et on devra se préoccuper de trouver le moyen d'empêcher les défenseurs de se faire, au mépris de leur devoir qui consiste à contribuer à la découverte de la vérité, une obligation d'aider au triomphe de l'injustice, même par des moyens frivoles. Il n'en est pas moins important que la dignité des tribunaux soit sauvegardée en toute circonstance, aussi bien en ce qui concerne la défense qu'en ce qui touche les accusés et le public. Enfin, dans les cas où des délits très graves contre les mœurs forment l'objet de la délibération, on devra prononcer le huis clos.

En présence des tristes révélations faites au cours du procès Heinze, je constate avec joie que le grand danger et le mal qui ont été constatés dans ce procès sont appréciés, dans toute leur portée et leur étendue, par toutes les classes de la société et que l'opinion publique est unanime à reconnaître la nécessité d'une répression efficace. Ceci me fait espérer que les mesures qui seront prises par mon gouvernement trouveront dans les couches saines de la population l'appui sans lequel on ne saurait remédier d'une façon radicale au mal.

Personne ne mettra en doute les bonnes intentions de l'empereur. La plaie sociale qu'il dénonce fait des ravages et des progrès effrayants dans beaucoup de grandes villes. A Berlin spécialement, elle constitue un sérieux

danger pour la sécurité publique. On n'estime pas à moins de cinquante mille le nombre des drôles auxquels le rescrit impérial fait allusion. C'est dans les rangs de cette ignoble armée que se recrutent les criminels. On ne s'étonnera jamais contre eux avec trop de rigueur. Au moment même où l'empereur allemand publiait son rescrit, le préfet de police de Paris demandait aussi au gouvernement français des armes nouvelles pour le même combat.

L'initiative de Guillaume II ne rencontre cependant pas l'approbation générale en Allemagne. On s'inquiète de voir ainsi le jeune souverain toucher à tout sans retenue et sans mesure. On observe que, contrairement aux règles constitutionnelles, le ministre de la justice n'a pas contresigné le rescrit. On en conclut qu'il n'en a pas approuvé les termes et que, dans cette circonstance encore, Guillaume II a agi proprio motu.

La teneur du rescrit ne soulève pas moins d'objections; jamais encore le souverain n'avait affirmé d'une façon plus absolue que tous les pouvoirs sont dans sa main. Il morigène la justice, ordonne aux tribunaux d'infliger le maximum de la peine, de prononcer le huis-clos, d'interdire aux avocats de défendre des causes injustes par des arguments frivoles. Une fois encore les intentions de Guillaume II sont irréprochables, mais il est sans exemple de voir un monarque constitutionnel contemporain s'immiscer ainsi dans l'administration de la justice et dicter aux magistrats ce qu'ils ont à faire. C'était bon quand St-Louis rendait la justice sous un chêne et quand les rois du moyen-âge sévissaient contre les ribauds, truands et mauvais garçons. Le meunier Sans-Souci, s'il était encore de ce monde, répondrait à Guillaume II comme jadis à Frédéric-le-Grand: « Nous avons des juges à Berlin! »

Le progrès des partis d'opposition en Allemagne, rendu très manifeste par les récentes élections à la chambre des représentants hanoise, est accentué par celles de la diète saxonne. Dans le royaume de Saxe, le cens électoral fleurit encore: Tandis qu'il y a 700,000 citoyens aptes à voter pour les représentants au Parlement impérial, d'après le régime du suffrage universel, 484,000 seulement sont appelés à élire les membres de la Chambre de Dresde. Malgré cela les socialistes ont vu le nombre des suffrages obtenus par leurs candidats s'accroître de 159 pour cent depuis les dernières élections, tandis que les progressistes augmentaient aussi de 86 pour cent. Grâce à une géométrie électorale savante, la majorité reste aux partis gouvernementaux, mais le résultat de la journée doit leur causer de vives alarmes.

Il faut aussi mentionner parmi les symptômes du même genre l'élection d'un député au Reichstag dans la circonscription de Stolp, en Poméranie. M. de Puttkamer, le fameux ministre dont le nom reste attaché pour nous à l'affaire Wohlgenuth, a été nommé récemment président supérieur de la province et a dû résigner son mandat de parlement pour obéir au principe des incompatibilités. Ce conservateur féodal à tous crins a été remplacé à une majorité énorme par un candidat progressiste! Ce résultat cause un grand étonnement et surprend les vainqueurs eux-mêmes.

destinée elle-même. Bien des fois il avait pesé cette question, n'osant la résoudre; cette fois, il se sentait des clartés extraordinaires sur les choses de la vie; la gêne, qui avait paralysé ses pensées pendant le jour s'était changée en une lucidité singulière, douloureuse, qui lui faisait embrasser d'un coup d'œil les conséquences les plus éloignées de ses résolutions.

— Non, se dit-il à demi-voix. Qu'elle soit obligée d'attendre, de consulter, de réfléchir... elle est trop jeune, elle a été trop heureuse, elle n'a connu ni le mal ni la peine... elle ne connaît encore ni les menaces, ni les fourbes, ni les méchants... Il lui faut un tuteur, marié à une bonne femme, capable à eux deux de me remplacer...

Il ne se ressentait aucune émotion en songeant à sa mort; l'idée de sa fille remplissait son âme de façon à ne laisser de place à aucune autre pensée.

Mentalement, M. Lemartroy passa en revue ses amis mariés. L'amiral et la bonne Mme Barly lui étaient venus à l'esprit les premiers; mais, avec eux, il était à craindre que Lina n'épousât fatalement un officier de marine. Comment, dans ce milieu exclusivement maritime, eût-elle pu résister à l'influence de la maison? En songeant à sa pauvre jeune femme, demeurée si souvent et si longtemps solitaire, le commandant sentit son cœur se fendre de pitié. Que de larmes elle avait dû verser seule, en voyant son vaisseau disparaître à l'horizon! Quels douloureux échos avait réveillés en elle le coup de canon d'adieu!

— L'enfant sa tête dans ses mains et pensa tendrement à la chère morte; morte depuis neuf ans, jamais oubliée un instant, présente à toutes les actions de sa vie, présente à cette minute où il hésitait sur la destinée future de leur enfant.

— Non, dit-il à la chère apparition qu'il voyait distinctement dans son cerveau, debout près de lui, une main appuyée sur le bureau, comme elle le faisait quand elle venait à lui pour résoudre quelque difficulté intérieure; non, elle n'aura point une vie de regrets et d'espérances comme la tienne, pauvre chère aimée! Elle ne se consumera pas à attendre les lentes

Le monopole des forces hydrauliques.

Dans le courant de l'été une société qui, sous le nom de Frei Land — Terre libre — poursuit la nationalisation du sol par les communes et l'Etat, demandait au Conseil fédéral que les forces provenant des cours d'eau fussent proclamées propriété nationale de la Confédération et constituées en monopole fédéral.

Le Conseil fédéral s'empressa de faire part de cette proposition intéressante aux cantons en leur demandant, par circulaire du 8 septembre, de lui faire un rapport sur leurs lois en matière de concession des forces hydrauliques de leur territoire et sur l'état de fait à cette heure.

La société Frei Land a été très heureuse de ce premier succès. Elle a bien voulu — ainsi que nous l'apprend la Feuille fédérale — en exprimer au Conseil fédéral « son entière satisfaction ». Mais l'enquête demandée ne lui suffit pas. Elle craint que, l'éveil étant donné, l'industrie privée ne mette à profit le temps qui s'écoulera jusqu'à ce que le droit constitutionnel ait été fixé et que le monopole nouveau ait été créé. Elle est donc revenue à la charge auprès du Conseil fédéral et lui a soumis toute une série de propositions, destinées à sauvegarder l'avenir par des mesures provisionnelles.

Ces mesures seraient les suivantes: Le Conseil fédéral inviterait les cantons à ne plus concéder des forces hydrauliques à l'industrie privée — la société Frei Land dit la « spéculation » privée — qu'en vue d'une utilisation immédiate.

Les concessions ne seraient octroyées que pour vingt ans au plus. Après leur expiration, les installations hydrauliques deviendraient gratuitement propriété de la Confédération ou du canton. En outre, les concessions réserveraient pour la Confédération ou les cantons le droit de rachat en tout temps, moyennant remboursement: après une année, de 95 0/0 des frais d'établissement, après deux ans, de 90 0/0, après trois ans, de 85 0/0, etc. Les concessionnaires seraient tenus de payer annuellement une taxe d'au moins 40 francs par cheval de force effectif.

Pour empêcher une exploitation irrationnelle des forces hydrauliques et un morcellement irrégulier de la pente des cours d'eau, toutes les demandes de concession seront soumises à une expertise fédérale.

Enfin, la Confédération se réservera, en tout cas, le monopole de la conduite des forces électriques.

La société Frei Land ajoute ce qui suit dans sa lettre à la Confédération:

Voilà donc nos propositions. Si les gouvernements cantonaux veulent bien en tenir compte, dès à présent, lorsqu'ils accorderont des concessions de forces hydrauliques, le danger le plus imminent pourra être évité, et la législation que l'on a en vue de promulguer ne verra pas se dresser devant elle des obstacles insurmontables. Au contraire, c'est précisément ainsi qu'on la préparera de la meilleure façon.

A notre avis, il n'y a pas lieu, du tout, de soulever la question de savoir si, sous l'empire de la constitution actuelle, le Conseil fédéral a le droit de donner de tels conseils aux cantons, attendu que, d'après nos propositions, il ne s'agit pas de prescriptions réglementaires, mais seulement d'un bon conseil dans l'intérêt même du développement futur de l'économie nationale, et il est plus que probable que les autorités cantonales recevront avec plaisir des directions aussi bienveillantes.

Le Conseil fédéral s'est empressé de répondre à la société Frei Land que, tout en appréciant hautement les intentions des pétitionnaires, il n'était cependant pas en situation de

nouvelles des pays lointains; elle ne guettait point le facteur, le lendemain des jours de courrier des Indes ou d'ailleurs... Elle vivra heureuse et tranquille, si je le puis... si je le puis...

Il étouffait; les larmes qu'il voulait contenir étaient venues jusqu'au bord de ses yeux; il résistait à leur passage, et quand, délaissant, il s'abandonna, il sentit avec effort que les larmes s'étaient tariées en lui. Une oppression étrange lui coupait la respiration, ses tempes battaient comme des tambours tout proches, une marche terrible dont son tympan restait assourdi.

Brusquement, il se leva, gagna la fenêtre, l'ouvrit et, s'accrochant à l'appui, respira avec avidité.

L'aube d'un jour de printemps allait monter dans le ciel, où pallassaient déjà les étoiles; les maisons voisines surgissaient de l'ombre et se dessinaient sur le firmament d'un gris indécis; aux arbres d'un jardin voisin, à ceux du parc Monceau, qu'il apercevait au bout de la rue, un frisson d'un vert jaunâtre courait sur les ramures gonflées de sève. Les trois-nez semblaient de longs rubans gris déroulés le long de la rue: un cliquetis bref et répété se fit entendre, et M. Lemartroy vit courir l'homme qui jermait les bees de gaz; la rue devint plus sombre à mesure que l'homme s'enfuyait, comme poursuivi par une implacable destinée... Et le ciel se nuança très légèrement de jaune pâle, dans la direction de l'orient.

— Un jour nouveau, pensa le père de Lina, un jour nouveau... et combien de ceux qui assistent à sa naissance n'en verront pas la fin!

Il s'arracha à la fenêtre, à l'air frais qui lui faisait tant de bien, et retourna à son bureau, où la lampe à gaz brûlait toujours.

— A qui la laisser, mon Dieu? se demandait-il avec angoisse, sentant les forces de sa volonté décroître.

Tout à coup un nom flamboya dans son esprit, comme si tout son cerveau s'illuminait de lueurs rapides, fugitives, répétées, pareilles à une phosphorescence.

donner suite, pour le moment, à leurs propositions. « Après avoir, par notre circulaire du 8 septembre 1891, soumis aux cantons la question du monopole des forces hydrauliques, avec un certain nombre de points à élucider au sujet des circonstances relatives à l'exploitation de ces forces, dit-il, nous devons, avant tout, attendre les rapports des gouvernements des Etats confédérés. Il est d'autant moins possible de prévenir ces derniers par des conseils et des instructions que c'est seulement après avoir reçu ces rapports et pu en apprécier la valeur et après avoir fait faire encore, cas échéant, les enquêtes que nous pourrions trouver nécessaires, que nous serons en mesure de prendre position en ce qui concerne la question principale posée par la société Frei Land. D'autre part, nous ne voulons pas risquer de voir contester notre compétence et dès lors repousser ou ignorer nos propositions par certains cantons. »

Cependant, le Conseil fédéral n'a pas voulu non plus laisser ignorer aux cantons les propositions de la société Frei Land. Il leur a communiqué, par une nouvelle circulaire, la correspondance échangée, afin qu'ils fussent informés. Les cantons verront ce qu'ils ont à faire.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 30 octobre.

Une charge de M. Albert Millaud. — Un débat écurié. — M. de Cassagnac contre l'Espagne. — Thermidor.

Il y avait ce matin, dans le Figaro, une amusante fantaisie de M. Albert Millaud, à propos du vote du budget. On y voyait la Chambre discutant à la vapeur, ou plutôt se bornant à voter. Les discours se réduisaient à ce type: « Un député: « Le chapitre... est trop élevé. » Le rapporteur: « Non. » Le président, pour gagner du temps, donnait lecture des articles en ne prononçant que la moitié des mots, de façon à rappeler le style télégraphique et les annonces de la quatrième page des journaux. En dernier lieu, on prenait le parti de voter le budget de la page 145 à la page 250; « en bloc », ajoutait M. Clémenceau.

La charge est fort spirituelle; ce qui la rend surtout bonne, c'est que sous sa forme humoristique, elle correspond assez exactement aux critiques d'une partie de la presse. On se plaignait jadis de discussions interminables, on se plaint maintenant du contraire: le débat « à la vapeur » est le sujet à l'ordre.

Hier cependant il y a eu quelques hors-d'œuvres. A propos du budget des conventions, plusieurs députés sont venus exposer leurs griefs contre les compagnies de chemins de fer. Suivant M. Dumay, la cause des récents accidents se trouve dans le renvoi de nombreux agents à la suite de la grève, thèse d'autant plus contestable que les employés remerciés appartiennent presque tous au personnel des ateliers, et que la question de la marche des trains n'a ainsi avec celle-là qu'un rapport éloigné.

Mais l'incident capital a été le dépôt, par M. Camille Dreyfus, d'une proposition tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec demande d'une déclaration d'urgence. La surprise a été générale. D'abord, le budget des cultes ayant été voté sans débat, on croyait la question religieuse définitivement écartée. Puis le député de Paris est israélite, comme on n'a pas manqué de le faire remarquer, et

son initiative paraissait de ce chef assez peu naturelle. Enfin on a trouvé pour le moins exagérée cette manière de précipiter un débat de quelque importance, en venant dénoncer le concordat vers la fin d'une séance, comme si l'on ne pouvait s'en aller dîner avant que la question ne fût réglée.

De là une agitation assez vive pendant quelques instants. Les orateurs se succédèrent à la tribune, puis nouvelle surprise, M. Dreyfus retire sa proposition d'une façon aussi inattendue qu'il l'avait présentée. Aucun résultat, par conséquent, si ce n'est celui de montrer que l'imprévu est toujours de l'essence des débats parlementaires.

Mentionnons le vote qui a consacré la session temporaire, à l'Union centrale des arts décoratifs, de l'emplacement où s'élèvent encore les ruines de la Cour des comptes. Aussitôt que le Sénat l'aura ratifiée de son côté, ce qui ne paraît pas devoir faire de difficulté, cette question, depuis si longtemps débattue, sera enfin tranchée. On sait que la société dont M. Georges Berger est le président s'est engagée à construire au quai d'Orsay un palais dont le devis dépasse trois millions, pour y centraliser et y développer les expositions qui occupent actuellement une partie du Palais de l'Industrie.

Au bout de quinze ans, le musée des Arts décoratifs — bâtiment et collections — fera retour à l'Etat. La solution est donc fort avantageuse à celui-ci et l'on ne s'explique guère qu'il ait fallu autant de temps et d'efforts pour la faire aboutir.

M. de Cassagnac commence, dans l'Autorité, une campagne contre l'Espagne, au sujet des facilités temporaires que le gouvernement est disposé à accorder à cette puissance pour le débouché de ses vins. Le danger de jeter l'Espagne dans les bras de la triple alliance le touche infiniment moins que les intérêts des viticulteurs du Midi. Dans ce débat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, les partis politiques sont partagés. Le Siècle et le Soleil, un journal républicain et un journal monarchiste, comptent par exemple parmi les plus chauds défenseurs des concessions projetées en faveur de l'Espagne.

Il est de nouvelle question de Thermidor. Le bruit a couru que des propositions avaient été faites à M. Sardou pour autoriser la représentation au Gymnase ou au Vaudeville. Puis on l'a démenti. D'un autre côté on prétend que la Comédie-Française bénéficiera sous peu du retrait de l'interdiction prononcée.

NOUVELLES POLITIQUES

— On a distribué mercredi à la Chambre des députés belge le rapport de M. Smet de Nayer sur la réforme électorale. Au nom de la majorité de la commission, le rapporteur recommande le système dit de l'occupation, d'après lequel est électeur tout individu occupant une habitation d'un revenu cadastral minimum de 30 fr., 42 fr. ou 60 fr., selon l'importance des localités. Il déclare que la droite est unanime à accepter ce système, qu'elle défendra devant les électeurs, et qu'elle ne se laissera pas influencer par les intimidations du dehors. Le système de l'occupation conférerait le droit de vote à environ 700,000 à 800 mille personnes; le système des capacités, préconisé par M. Frère-Orban, ne le donnerait qu'à environ 550,000.

— Le mouvement que nous avons déjà signalé dans la presse officieuse allemande en faveur de la réduction à deux ans de la présence dans l'armée permanente, gagne du terrain. Voici le plus impor-

ractères heurtés, bizarres, lisibles pourtant:

« Ma chère fille... Ce fut tout: le crayon lui échappa et roula sous le bureau; il s'affaissa lourdement en avant, avec la conscience que c'était la fin. Un sourire flottait cependant sur ses lèvres lorsque sa tête tomba sur ses bras étendus en couvrant le papier où il venait d'écrire sa dernière pensée. Etait-ce pour Lina, ou pour sa femme, qu'il venait peut-être de voir apparaître devant les yeux de son âme ?

Lina s'éveilla un peu après neuf heures du matin. Malgré son goût pour le bal, grâce peut-être à l'habitude qu'elle avait prise de rentrer assez tôt pour ne pas trop fatiguer son père, elle ne dormait jamais très avant dans la matinée.

— A peine avait-elle sonné sa femme de chambre qu'elle lui demanda des nouvelles de son père. — Monsieur dort encore, répondit la bonne fille; mademoiselle est toujours la plus matinale.

— Le paresseux! pensa Lina; je vais aller l'éveiller tout à l'heure. Le docteur m'a bien recommandé de ne pas le laisser trop longtemps au lit. — Vous m'apporterez mon chocolat dans la chambre de monsieur, dit-elle.

Après avoir plongé dans l'eau son gracieux visage, elle revêtit, un peignoir de laine blanche et courut frapper à la porte de son père.

Ne recevant pas de réponse et pensant qu'il dormait, elle tourna le bouton avec beaucoup de précaution. La lampe à gaz, coiffée de son énorme abat-jour, attira d'abord son regard, le courant d'air venu par la fenêtre ouverte lui arracha de la main la porte qui se ferma avec fracas en faisant trembler toute la maison. La jeune fille tressaillit, et par un mouvement instinctif se tourna vers le lit, où devait se trouver son père, réveillé en sursaut par le bruit.

D'un regard rapide, éperdu, elle embrassa le lit vide et le fauteuil occupé. Les bras en avant, la tête baissée, il dormait, malgré ce tapage...

tant des organes militaires de l'Allemagne le Militär-Wochenblatt qui publie un article tout à fait favorable à cette réforme. L'auteur en est le général Bogulawski. Cet officier ne croit pas que la légère supériorité d'instruction qui peut résulter pour les soldats allemands des quelques mois de plus qu'ils passent sous les drapeaux puisse compenser en campagne l'infériorité de leur nombre, et il estime que l'empire doit profiter de l'avantage que lui donne sur ses adversaires possibles sa population beaucoup plus considérable.

Le premier acte du nouveau roi de Wurtemberg a été de demander une augmentation de 200,000 marcs de sa liste civile. La Chambre haute l'a accordée à l'unanimité. Dans la Chambre des députés, la minorité rejetante a été de quelques voix seulement. S'il faut en croire la Gazette de Francfort, l'impression produite dans le pays est loin d'être favorable.

Les nouvelles de la première audience du procès Livraghi et Cagnassi, à Massauo, ont produit un très grand étonnement, car elles semblent faire prévoir que Cagnassi sera acquitté et que Livraghi sera très légèrement condamné. Le Don Chisciotte dit qu'on croirait rêver en lisant ces nouvelles. Ces gens étaient accusés d'abus de pouvoir, de vols, d'escroqueries, d'assassinats, de massacres; on voulait leur tête à tout prix; leur nom paraissait une tache pour l'Italie. Et il a suffi d'une seule audience pour en faire de galants hommes. « Tout cela, ajoute ce journal, nous confirme dans notre ancienne opinion: le procès aurait dû se faire à Rome, devant les juges ordinaires; on aurait évité beaucoup de soupçons qui, malheureusement, naissent tout naturellement. »

Le prince Damrong, frère du roi de Siam, a été reçu hier après-midi par le président de la République française.

Le prince, accompagné de son neveu, le fils du roi de Siam, arrivé jeudi à Paris, de son aide de camp et de M. Hardoin, interprète du ministère des affaires étrangères, est arrivé à l'Élysée à deux heures précises, dans un landau à huit ressorts aux armes du royaume de Siam.

A son entrée dans la cour du palais, la garde de l'Élysée a rendu les honneurs.

M. le commandant Courtes-Lapeyrat, officier de service, a reçu le prince et les personnes de sa suite au bas du perron et a introduit l'auguste visiteur auprès du président de la République qui a reçu le prince Damrong dans le grand salon d'honneur.

L'entrevue, très cordiale, a duré près d'une demi-heure. Toute la maison militaire du président, ainsi que M. le comte d'Ormesson, directeur du protocole au ministère des affaires étrangères, y assistaient.

Au moment où le prince Damrong prenait congé du chef de l'Etat, M. Carnot a remis au frère du roi de Siam les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur, et à l'aide de camp du prince, la croix d'officier.

Le départ du prince s'est effectué avec le même cérémonial que son arrivée.

Un précédent.

Paris, 29 octobre. S'il faut en croire l'opinion exprimée par un des membres les plus éminents du clergé de Paris, l'archevêque d'Ax donnera à sa comparution devant la magistrature de son pays toute la solennité sensationnelle que comportent des poursuites judiciaires contre un membre du haut clergé, lorsque la prison peut s'ensuivre. Il y a, d'ailleurs, un commencement de précédent, qui remonte aux premiers jours de la guerre d'Italie. Cette guerre avait été représentée à Napoléon III comme dangereuse pour le pouvoir temporel du pape. — C'est possible, répondit l'empereur, mais faites vite. Je m'en lave les mains!

Vous devinez l'impression que cette parole impériale produisit sur le haut clergé français. Quelques jours après parut un mandement de Mgr Pie, évêque de Poitiers, lequel se terminait par ces mots: — Et maintenant, lave-toi les mains, Pilate.

Profondément blessé par cette apostrophe sanglante, l'empereur décida de faire déférer, comme d'abus, l'évêque de Poitiers devant le conseil d'Etat. Des ordres furent expédiés en conséquence au préfet de la Vienne, qui chargea le commissaire central du département de conduire l'évêque à Paris. Mgr Pie laissa fort poliment le commissaire central lui exposer la mission dont on l'avait chargé auprès de lui, et, d'une voix très douce, lui dit: — Très bien. Voulez-vous me donner une demi-heure pour mes préparatifs, et je suis à vous.

Une demi-heure après, le commissaire central était introduit de nouveau auprès de Mgr Pie, qui le trouva en chape, mitre en tête, croix en main et entouré de ses vicaires généraux, des chanoines de son chapitre, des enfants de chœur de sa cathédrale, tous en costume sacerdotal.

— Eh bien! dit Mgr Pie au commissaire tout ahuri de tout cet appareil, partons.

— Comment, Monseigneur, vous voulez aller à Paris comme ça?

— Sans doute. Vous êtes chargé de conduire à Paris l'évêque de Poitiers. Un évêque qui agit en tant qu'évêque, Monsieur, c'est tout ça. Et en franchissant les portes de l'évêché, les cloches de la cathédrale vont sonner à toute volée.

Le commissaire supplia Mgr Pie de retarder son départ. L'empereur fut prévenu de ce qui se passait. Il eut un accès de colère terrible et finit par télégraphier à son préfet: — Que votre évêque aille au diable, mais qu'il me laisse la paix!

Voyez-vous Mgr Gouthé-Soulard imitant cet exemple? Je ne crois pas, toutefois, que le gouvernement républicain se laisserait émouvoir par cette mise en scène ni qu'il reculerait devant l'effet qu'elle pourrait produire...

La politique coloniale allemande.

Berlin, 29 octobre. La conduite d'Emm-Pacha transgressant ses instructions, et partant à la recherche de l'ivoire qu'il fut obligé d'abandonner à Wadelaï, consterne les cercles officiels. Le massacre de l'expédition de Zelewski, la rivalité entre le gouverneur civil et les autorités militaires, la retraite du major de Wissmann, dégoûté des injustices et des passe-droits, suffisaient pour prouver la situation critique de la colonie africaine où règne un désordre incroyable. Les rapports de divers côtés s'accordent à représenter le gouverneur de Soden comme étant sans autorité, ne connaissant pas les usages du pays, désorganisant systématiquement l'œuvre de Wissmann, se heurtant partout au mauvais vouloir de ses subordonnés. L'indiscipline des troupes mercenaires constitue un réel danger. Le massacre de l'expédition Zelewski causa une telle stupeur à Bagamoyo que rien ne fut organisé pour sauver les débris de l'expédition, qui durent leur salut aux missionnaires catholiques français.

La presse attaque violemment le gouverneur de Soden auquel on reproche de dissimuler, dans un intérêt personnel, la situation critique du pays. Ces attaques se renouvelleront au Reichstag, qui verra faire la lumière sur l'incertitude de l'administration coloniale.

Nationalistes et parnellistes.

Cork, 30 octobre. La lutte électorale pour le remplacement de M. Parnell devient de jour en jour plus violente, à mesure

que le jour décisif approche. Mercredi et jeudi derniers, dans les hôpitaux de la ville, il n'y avait pas moins d'une trentaine de personnes blessées pour cause de parnellisme ou d'antiparnellisme. Comme les deux partis rivaux tiennent de nombreux meetings en plein air, les occasions d'entrer en conflit sont malheureusement très fréquentes.

Jedi après-midi, comme une rixe allait éclater entre les nationalistes harangués par MM. O'Brien et Dillon, à une troupe de parnellistes suivant M. John O'Connor, celui-ci alla droit à la voiture de M. O'Brien; après quelques mots échangés, on vit les deux adversaires traverser, bras dessus, bras dessous, la foule menaçante et s'efforcer de l'apaiser. Pendant ce temps, M. Dillon, resté seul, était fort exposé. M. O'Connor eut la présence d'esprit d'enjoindre à ses parnellistes de pousser trois hurrahs en l'honneur de M. Dillon, à quoi les nationalistes répondirent par des hurrahs en l'honneur de M. O'Connor.

M. Dillon, dont la blessure exige de grands ménagements, fut ensuite reconduit à son hôtel au milieu des protestations de respect de ses adversaires. Mais dans la soirée les choses se sont passées moins bien. Il y a eu une nouvelle collision entre les factions rivales, et les agents de police, armés de leurs casse-tête, ont eu grand-peine à mettre fin au combat. M. John Redmond, qui n'avait pas dédaigné d'être escorté par des hommes portant un transparent sur lequel on lisait ces paroles, attribuées à M. Timothy Healy contre M. Parnell: « Je veng le faire mourir ou le rendre fou, » a eu son chapeau défoncé. M. O'Connor a reçu à la nuque un coup de casse-tête. Les parnellistes, qui brandissaient des barils de goudron enflammé et au milieu desquels se trouvaient des femmes échevelées montées sur des canons et poussant des cris perçants, ont brisé toutes les vitres du local où siège le comité nationaliste.

L'élection aura probablement lieu vendredi 6 novembre.

Le mouvement ouvrier.

Un certain nombre de femmes ralliées au parti socialiste ont tenté d'organiser un mouvement révolutionnaire dans le personnel des servantes de brasseries de Berlin. Elles ont convoqué à cet effet une réunion dans une brasserie de la rue de Dresde; mais neuf servantes seulement ont répondu à cet appel. En présence de cet auditoire si restreint, la dame chargée du rapport sur la question mise à l'ordre du jour, a renoncé à prendre la parole et l'organisation du mouvement a été ajournée à de meilleurs temps.

La grève des typographes continue en Prusse; ils demandent la réduction à neuf heures de la journée de travail, une augmentation de salaire de 10/0 à Berlin et de 33 1/2 0/0 en province. Quelques imprimeries ont fait droit aux demandes de leurs ouvriers, mais la plupart résistent; peu de journaux souffrent de la grève.

INFORMATIONS DIVERSES

Le parquet de Bruxelles vient de découvrir une importante escroquerie commise au préjudice de l'administration communale de Bruxelles. L'enquête a établi que des malversations se commettaient depuis longtemps dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville; on en a déjà découvert pour environ 300,000 fr.

C'est dans l'administration des domaines de la ville de Bruxelles qu'un employé infidèle modifiait au profit de divers entrepreneurs les comptes de réparation et de construction.

Celui-ci, nommé Meens, a été arrêté; il allègue seulement que ces malversations ont toujours été commises à l'Hôtel-de-Ville dans les mêmes conditions.

Un des complices, M. Vranckx, entrepreneur, s'est pendu au moment où on allait l'arrêter. On annonce de nouvelles arrestations.

L'influenza a fait de nouveau son apparition à Londres dans les districts du Nord-Est. Les médecins craignent qu'elle ne prenne un caractère aussi sérieux qu'à l'époque de sa dernière apparition. Cependant, jusqu'à présent, l'épidémie ne présente aucune gravité.

Un télégramme de Penrance dit que cet étrange maladie sévit avec violence en Cornouailles, particulièrement parmi la population des districts miniers; dans la ville de Redruth, on compte déjà un très grand nombre de cas.

Questions sociales.

On nous écrit de Marseille, le 30 octobre: Les lecteurs de la Gazette — quelques-uns du moins — ne liront peut-être pas sans intérêt les détails suivants sur les séances d'un congrès actuellement réuni dans cette ville, le congrès de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales. Ce n'est du reste point un procès-verbal de tout ce qui s'est déjà fait et ce qui se fera encore que je songe à mettre sous leurs yeux, mais un coup-d'œil aussi précis et aussi clair que possible sur les questions abordées par le congrès. L'actualité de ces questions est un fait incontestable.

Le congrès de Marseille est le quatrième de son espèce. Le troisième a eu lieu à Montbéliard, dans le courant de l'été 1890. Vous en avez parlé dans vos colonnes. Permettez-moi seulement de rappeler en quelques mots le but de l'Association. M. de Boyve, de Nîmes, président du congrès, dans le discours qu'il a prononcé hier matin en ouvrant la séance, a résumé ce but en disant que l'Association protestante veut travailler sans relâche, mais avec sagesse, aux améliorations sociales dont la nécessité se fait de plus en plus sentir. L'antagonisme des riches et des pauvres va s'accroissant de plus en plus; les revendications des travailleurs deviennent des revendications internationales. De cette fermentation sortira un état meilleur ou un cataclysme; l'urgence du remède est évidente et l'association s'applique à chercher ce remède. Se tenant en dehors de la politique, elle travaille à calmer les excitations actuelles des partis, à secourir l'inertie des satisfaits, à réveiller les oisifs qui n'ont pas d'opinion et, protestante, elle veut provoquer l'émulation parmi les protestants, apporter la paix. Telle est sa devise en travaillant à l'émanipation des déshérités. Après tout, on s'achemine vers un état social meilleur et le siècle de l'association va remplacer le siècle de la compétition. Mais c'est le christianisme qui sera la condition de cette rénovation sociale en même temps que religieuse, parce qu'il réveillera cet esprit de solidarité qui vivifie les lois divines du Sermon sur la montagne.

Les lignes qui précèdent ne sont qu'un bien pâle et bien sec résumé du magnifique discours présidentiel, qui a si nettement rendu compte de la situation actuelle et délimité le champ d'action de l'association protestante. Et comme c'est l'étude pratique des questions sociales que cette association se propose, elle s'est aussitôt occupée des essais de mise en œuvre des théories. C'est ainsi que M. le pasteur J. Eschmann, de Lyon, nous a entretenu de la « maison hospitalière » qu'il a fondée dans cette seconde ville de France. Beaucoup des lecteurs de la Gazette connaissent l'embarras extrême que l'on éprouve, soit à donner, soit à refuser des secours à ceux qui le demandent. Aussi l'un des membres du congrès disait-il qu'il ne dormait pas quand il avait refusé un secours,

mais qu'il ne dormait pas davantage quand il en avait accordé un.

L'œuvre de l'hospitalité par le travail permet de distinguer les vrais pauvres des piteux mendicants. L'homme qui demande est envoyé au travail; s'il accepte, il coupe du bois, fait des fagots. On le garde huit jours et il est nourri, mais ne reçoit point d'argent. Dans la huitaine, il cherche de l'ouvrage au dehors et si on ne le trouve pas, on l'envoie à la maison à la recherche de son lit et chercher un local plus vaste.

A Marseille même, il existe une œuvre à peu près semblable, c'est celle de « l'assistance par le travail », dont les membres du congrès ont visité l'atelier, rue Brandi, avec un grand intérêt, et dont les résultats sont également de nature à encourager les promoteurs de cette œuvre.

Pour arriver à des résultats pratiques, on sent la nécessité d'une organisation méthodique de la charité. Telle est l'origine du mouvement né en France à la suite de l'exposition de 1889. Un peu partout, on s'efforce de grouper toutes les bonnes volontés et de former des comités qui, par des enquêtes sérieuses, arrivent à distinguer les pauvres véritables de ceux qui sont la graine du paupérisme. Sur ce point, le congrès a entendu des communications intéressantes, données par des orateurs venus de Paris, de Gènes, de Genève et d'autres lieux.

Cette première journée a été en partie consacrée à l'étude d'une question dont la gravité est extrême. Elle nous touche de près, nous Suisses romands, et le congrès tenu à Berne récemment l'a prouvé. Je fais ici allusion à la littérature immorale. Il n'est guère besoin que je précise davantage. En France, les bons citoyens sont obsédés par la pensée du mal qui semble envahir peu à peu toutes les couches de la société et qui, sous forme de gravures, d'images, de journaux et de suppléments de journaux, pénètre partout et se glisse sournoisement dans les écoles et les lycées. Aussi ne vous étonnez-vous pas d'apprendre que la campagne ouverte il y a peu d'années par le regrettable sénateur de Pressensé, va recommencer avec plus d'ardeur et plus d'ensemble. Tout ce qui a été dit hier sur cette question, entre autres par un homme qui a compromis sa santé dans cette lutte, l'éloquent pasteur Fallot, a-t-il vivement impressionné le congrès. Vous me pardonnerez si je suis très bref sur ce point. Tous ceux qui comprennent quelque peu la question comprendront aussi et les angoisses et les indignations des pères de famille plus particulièrement atteints dans leurs intérêts les plus chers.

Vous le voyez, cette première journée du congrès a été bien chargée et bien remplie. Et encore je ne vous ai pas parlé de tout ce qui s'y est fait, laissant volontairement de côté ce qui ne cadre pas directement avec les préoccupations générales.

J. C.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Liberté du commerce.

Berne, 29 octobre. La société de consommation de Sion a recouru au Conseil fédéral contre deux arrêtés du Conseil d'Etat du Valais, d'après lesquels, sauf autorisation spéciale du département cantonal de l'intérieur, les pharmaciens ont seuls le droit de vendre le vitriol bleu et la solution d'azurine, employés contre le mildiou.

Le gouvernement valaisain se base sur la loi cantonale du 24 novembre 1849, aux termes de laquelle: « l'exécution des formules médicales, la vente en détail des médicaments, drogues, et des substances réputées poisons ou dangereuses, soit à l'état naturel, soit en préparation, ne peuvent avoir lieu que dans une pharmacie établie conformément à la loi. »

La vente libre du sulfate de cuivre et la préparation et la vente de la solution d'azurine, n'est restreinte ni interdite dans aucun canton suisse.

Les cantons de Zurich, Fribourg, Bâle-Campagne, Grisons, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel et Genève n'ont pas de contrôle de l'Etat sur la nature, la préparation, la vente et l'emploi de ces substances. Dans ceux de Fribourg, du Tessin et de Genève, l'achat se fait en gros par les communes ou des sociétés agricoles, qui distribuent les substances aux viticulteurs au prix coûtant. Dans les cantons de St-Gall et d'Argovie, les conseils communaux exercent un contrôle sur la nature et l'emploi de ces substances. Dans ceux de Zurich, St-Gall, Argovie, Tessin et Vaud, les acheteurs de ces substances peuvent les faire analyser gratuitement par le chimiste cantonal, le bureau de salubrité publique, etc.

Bien donc qu'il existe çà et là des prescriptions pour le contrôle de l'Etat, elles présentent plutôt le caractère de dispositions protectrices, qui ne portent pas atteinte à la liberté de la vente des substances destinées à combattre les maladies de la vigne.

On peut donc admettre que cette liberté a été sans motif entravée ou supprimée, dans le canton du Valais, par les prescriptions des autorités cantonales.

En outre, la décision incriminée des autorités valaisannes se présente comme constituant un monopole inadmissible accordé aux propriétaires de pharmacies; en effet, elle donne à une profession qui, à côté de son caractère scientifique, en a aussi un commercial, un privilège pour la vente d'articles à l'endroit desquels ce privilège ne se justifie pas par des motifs de salubrité publique.

Le Conseil fédéral a par conséquent admis le recours aux termes de l'article 31 de la Constitution fédérale.

La Société des Amis des lettres.

On nous écrit du canton de Neuchâtel, le 26 octobre: Voilà bientôt deux semaines que la Société romande des Amis des lettres a fait dans vos colonnes l'objet de deux lettres de Neuchâtel.

J'ai été heureux d'apprendre que la dite société se propose de suivre à ses concours et de signaler au public les meilleures parmi les œuvres qui lui paraîtront devoir être recommandées. Mais je ne paraîtrai pas pourquoi il lui faut pour cela de l'argent, beaucoup d'argent, dit-on. Si la Société des Amis des lettres n'a pas de l'argent, son objet est-il de offrir à ceux qui lui soumettront leurs travaux, elle se sent donc d'avance impuissante? Son verdict, sa recommandation, l'honneur d'être distingué par elle ne vaudraient donc rien? Les « littérateurs » s'en moqueront tout simplement?

Oh! je sais bien ce qu'on me dira. On me rappellera qu'il n'est plus la moindre société de gymnastique dont le moindre membre veuille encore grimper sur le moindre mât de cocagne ou faire la moindre culbute sans être sûr de décrocher un prix et de voir son nom publié par la presse de sa localité. On me dira qu'il en est de même des sociétés et des membres de nos diverses sociétés de art, de musique et de chant. On me dira aussi que l'organisation actuelle de la plupart des concours est faite de telle façon, divisée en tant de catégories, qu'il y a des morceaux de premiers prix et que chacun s'en retourne vainqueur — et surtout porteur — de quelque chose, couronnes d'or, d'argent, de vermeil, de laurier, de chêne, de prix couronnés, de prix sans couronne. On me dira encore que, même dans nos sociétés privées, cercles et autres, on ne fait plus la moindre soirée, le moindre tir au flouret, le moindre jeu, sans qu'il y ait des

On me dira peut-être encore que, même et surtout dans nos grandes fêtes nationales, tirs fédéraux et fêtes fédérales de gymnastique et de chant, les prix sont aujourd'hui d'une valeur absolument disproportionnée avec celle du travail accompli.

On me dira tout cela et on aura raison. Mais les gens de lettres, les gens qui ont des idées et qui désirent les faire partager aux autres, qui ont en vue le plaisir ou le bien de leurs semblables beaucoup plus que leur propre, pourquoi feraient-ils comme tous les autres? Pour eux, pour la plupart d'entre eux, l'honneur devrait être tout, ou du moins l'essentiel. Et voyez comme les choses s'arrangent! La Société des Amis des lettres n'a pas d'argent, qu'elle s'en réjouissons! De l'argent! mais comment donc? elle n'en a pas besoin. Elle a mieux, beaucoup mieux à offrir! Elle offre aux auteurs un jugement sévère, droit, mais sincère sur les œuvres qui lui sont soumises.

N'est-ce donc rien, cela? N'est-ce pas infiniment plus précieux que tous les prix en argent du monde, lorsque son jugement est une louange? Et une recommandation de la société ne serait-elle pas un favori de l'œuvre favorisée, un facteur actif de vente? Enfin, le fait que la société renoncera formellement à délivrer n'importe quel prix en argent ne constituerait-il pas pour elle la plus caractéristique des originalités? N'assurerait-il pas son indépendance la plus absolue tout en augmentant la valeur de ses jugements?

Je vous soumetts ces lignes dans l'espoir qu'elles parviendront, par votre obligeante entremise, à qui de droit, j'entends à la société, et j'ose me flatter de croire qu'elles y trouveront quelque écho.

X

Une exposition industrielle à Fribourg.

On peut considérer comme à peu près décidée l'entreprise d'une exposition industrielle cantonale à Fribourg, dans le courant de l'année 1892, dit le Messager.

Elle s'ouvrirait dès le 1^{er} août et durerait jusqu'au 15 septembre. Elle pourrait être encore prolongée selon que la commission le déciderait.

Voici en quelques lignes le programme de l'exposition: Pour donner une image aussi complète que possible de l'activité industrielle du pays et pour trouver les moyens de la développer, sont invités à prendre part à l'exposition:

a) Toutes les industries mécaniques du canton; b) les artisans de tous les métiers; c) les industries de l'alimentation; d) les industries domestiques; e) les dessinateurs, lithographes, imprimeurs, photographes, sculpteurs, graveurs, etc.; f) les fabricants d'instruments aratoires, les jardiniers; g) les corps enseignant; moyens et appareils perfectionnés pour l'enseignement.

Les exposants devront s'inscrire jusqu'à fin octobre 1891. Ils indiqueront exactement sur un formulaire ad hoc les objets qu'ils veulent exposer et l'espace qu'ils leur est nécessaire.

Les exposants s'engagent à n'exposer que des objets de leur propre fabrication, ou du moins, des objets fabriqués sous leur surveillance. Il sera demandé que les objets exposés soient non seulement beaux, mais encore qu'ils soient pratiques, solides et d'un prix en rapport avec leur valeur réelle.

Le comité central a le droit de refuser des objets qui ne répondent pas au but de l'exposition. Il peut aussi restreindre, si cela est nécessaire, l'espace demandé par les exposants.

Les vitrines qui pourraient être nécessaires pour certaines parties de l'exposition, sont construites par les exposants et à leurs frais. Ils doivent toutefois soumettre leurs projets à la commission.

Des diplômes et des médailles sont délivrés aux exposants méritants; la commission de l'exposition est chargée de constituer le jury des prix.

« Nous ne pouvons, dit le Messager, que féliciter le comité d'initiative qui n'a rien négligé pour sortir cette utile entreprise de sa période d'incubation. Telle qu'elle est l'affaire est, comme on dit, bien avancée, nul doute qu'elle ne réussisse au mieux pour le plus grand bien de l'industrie fribourgeoise qui en a assez besoin. »

Chronique militaire.

Berne, 30 octobre. Dans sa séance de ce matin, le Conseil fédéral a procédé à la nomination des divisionnaires nécessaires par celle des colonels commandants des corps d'armée et de la division de M. Kunzli.

La 1^{re} division passe sous le commandement de M. le colonel-divisionnaire David, commandant la II^e division depuis la démission de M. le colonel Lecomte.

M. le colonel Techtermann, qui commandait la III^e brigade d'infanterie, prend le commandement de la II^e division.

Pour la IV^e division, la conférence des commandants de corps et des chefs d'arme avait présenté en premier M. le colonel de cavalerie Wille et, en second, M. le colonel d'état-major Alexandre Schweizer. Le Conseil fédéral a nommé M. Schweizer, sans doute parce que M. le colonel Wille remplissait les fonctions très chargées de chef d'arme et d'instructeur en chef de la cavalerie.

A la VI^e division, M. le colonel Bleuler est remplacé par M. le colonel Meistr, de Zurich, commandant la XI^e brigade d'infanterie.

Enfin, à la VIII^e division, M. le colonel Fahrliander, d'Aarau, commandant la XVI^e brigade d'infanterie, remplace M. le colonel Wieland.

Dans sa même séance d'hier, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance portant création d'une « Commission permanente de défense nationale » composée, sous la présidence du chef du département militaire, des quatre commandants des corps d'armée et du chef du bureau d'état-major. Cette commission cessera de fonctionner le jour où l'Assemblée fédérale aura nommé un général en chef.

Les commandants des quatre corps d'armée, d'accord avec le chef du bureau d'état-major, ont proposé pour les fonctions de chef d'état-major des corps d'armée: pour le 1^{er} corps, M. le colonel Edmond de la Rive; pour le 2^e corps, M. le colonel Pierre Isler; pour le 3^e corps, M. le colonel Gottlieb Wassmer, et pour le 4^e corps, M. le lieutenant-colonel Sprecher, de Bernegg.

M. le lieutenant-colonel Etienne Gutzwiller, instructeur de 1^{re} classe de la V^e division, a été nommé 1^{er} secrétaire du département militaire en remplacement de feu M. le lieutenant-colonel Pfyfer.

Musée national. — Le Conseil fédéral a composé la commission du musée national de MM. Pestalozzi, président de la ville de Zurich; Kaiser, architecte fédéral; Vischer-Sarasin, à Bâle; Th. de Sausure, à Genève, et Muhlem, député aux Etats, à Aloori.

Congrès de la paix. — On annonce que quinze membres de l'Assemblée fédérale se sont inscrits pour assister à Rome, à la 3^e conférence internationale parlementaire de la paix et de l'arbitrage.

Ce sont MM. les conseillers nationaux Lachenal, Ador, Richard (Genève); Baldinger (Argovie); Bernasconi et Stoppani (Tessin); Brenner (Bâle-Ville); Grosi (Solenz); Grosjean (Neuchâtel); Jolissaint, Gobat, Stockmar et Ed. Muller (Berne); Hæberlin (Thurgovie); Joos (Schaffhouse), et MM. les conseillers aux Etats Stössel (Zurich) et Raisin (Genève).

NOUVELLES DES CANTONS

ZURICH. — Le tribunal cantonal a institué un cours d'instruction de deux jours pour les préposés aux poursuites et faillites nouvelles, nommés.

— La Société des antiquaires de Zurich a exclu de son sein M. Guyer-Zeller, lequel a attaqué publiquement les opérations des délégués de la société à la vente aux enchères de la collection Vincent, à Schaffhouse.

BERNE. — Le 22 novembre, on inaugurerà, à Porrentruy la nouvelle église protestante dont la construction a coûté 63,000 fr., non compris les frais d'ameublement.

GENÈVE. — Les radicaux-nationaux portant l'élection du Conseil d'Etat qui aura lieu le 15 novembre, MM. Dufour et Boissonnas, conseillers d'Etat actuels, et Patru et Héridier, anciens conseillers d'Etat.

Les radicaux du Genevois n'ont pas encore arrêté leur liste. On sait que le parti démocratique porte sur sa liste les membres actuels du Conseil d'Etat.

CANTON DE VAUD

GLION. — La première des locomotives du chemin de fer Glion-Naye est sur rails; elle a été essayée hier après-midi.

Les réparations du funiculaire Territet-Glion sont terminées; l'exploitation de la ligne recommencera sous peu.

ONNENS. — Le vin nouveau vient de jouer un mauvais tour à un amateur d'Onnens. Pendant la nuit, un vase de 3000 litres, dont la bonde a sauté par l'effet de la fermentation, s'est complètement vidé.

MOUDON. — On lit dans l'Éveil: « Les pères de famille qui, l'hiver dernier, ont mené campagne contre le président de la commission des écoles alors en charge, M. Louis Freymond, apprendront avec satisfaction que ce Monsieur n'en fait actuellement plus partie, par décision municipale. La municipalité a désigné M. le Dr Meylan comme membre de la commission. Chacun approuvera un choix aussi judicieux. »

LAUSANNE

Election pastorale. — Cent-cinquante électeurs environ appartenant à l'Église nationale se sont réunis hier soir à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Grenier, municipal, pour s'occuper de l'élection pastorale de demain.

La candidature de M. Thélin, pasteur à Morrens, proposée par M. Déria, municipal, a été chaudement appuyée par M. Boiveau. L'honorable député de Lausanne a rappelé ce qui s'était passé il y a deux ans: le désistement spontané de M. Thélin, qui avait eu pour effet d'empêcher une scission regrettable, et l'engagement moral pris alors d'accueillir ce candidat à la première vacance. M. Thélin est d'ailleurs un prédicateur de talent, a dit M. Boiveau, et un homme actif qui s'acquittera de ses fonctions à la satisfaction de tous.

Sans faire de contre-proposition, M. le Dr Louis Secretan a cependant voulu rendre hommage aux qualités d'un autre candidat en liste, M. Gardiol, pasteur à Constance. Il a rappelé que M. Gardiol avait été suffragant à Lausanne et n'y avait laissé que de bons souvenirs.

A la votation, 84 voix sur 112 votants se sont prononcées pour M. Thélin, qui a été ainsi proclamé candidat de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville. M. Gardiol a fait 25 voix, M. Sublia 2, M. Meystre 1.

Nous engageons vivement les électeurs de Lausanne à se rendre demain au scrutin et à voter pour le candidat désigné hier par la nombreuse assemblée dont nous enregistrons avec plaisir la décision.

Eglise libre. — Hier, au temple des Terreaux, a eu lieu la séance solennelle d'installation de M. le pasteur Bernus de Pressensé, appelé à remplacer M. Lecoulter, malade, comme professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté libre de théologie de Lausanne.

La cérémonie, à laquelle assistait un nombreux public, était présidée par M. J.-L. Galliard. MM. Philippe Bridel, pasteur à Lausanne, Porret, professeur, et Herzog, pasteur à Montreux, ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue à M. Bernus, qui, ayant fait ses études à Lausanne et ayant exercé pendant de longues années le Saint-Ministère aux Ormonts, n'est point un étranger parmi nous.

Dans son discours, le nouveau professeur s'est attaché surtout à rappeler le souvenir de ses devanciers et de ses maîtres: MM. Louis Vuillemin, Samuel Chappuis, Frédéric Rambert, Vignat, etc. Un seul d'entre eux est resté debout, c'est M. le professeur Asti. M. Bernus a chaudement témoigné sa reconnaissance à l'éminent penseur; il a dit sa joie d'être aujourd'hui devenu son collègue et a ajouté que la seule présence de M. Asti pouvait arrêter ses louanges. Il a terminé en adressant quelques paroles d'exhortation à la piété et au zèle de ses nouveaux élèves.

Société de théologie. — La société est convoquée pour lundi 2 novembre, à 2 heures, à Lausanne, Palud 10. L'ordre du jour porte un travail de M. A. Agroz sur le Caractère rationnel de la prière d'après le professeur Bolliger, de Bâle.

Conférences religieuses. — Demain soir, à 8 heures, dans la chapelle des Terreaux, MM. Allégre et Teisserer feront une conférence sur les missions dans le Congo français.

Ces deux missionnaires ont fait un assez long séjour dans cette partie de l'Afrique et y ont fait un voyage d'exploration dont le récit ne peut manquer d'intéresser vivement.

Université. — Diverses mutations ont été faites dans le corps enseignant de l'Université de Lausanne: M. le Dr Bourget, actuellement professeur extraordinaire de thérapeutique et matière médicale, de chimie physiologique et de pharmacie, devient professeur ordinaire pour l'enseignement de ces mêmes branches; — M. le Dr Jean Dufour, chef de la station viticole, actuellement privat-docent, est nommé professeur extraordinaire de botanique générale et directeur du laboratoire de microsc

A partir du 3 novembre, M. le professeur Lacombe fera le mardi, de 4 à 6 h., à l'École d'ingénieurs, un cours public sur la Théorie des courbes planes.

Mardi à 4 heures, M. Prélaz, avocat, fera sa première leçon sur le Crédit commercial: « Introduction générale et historique à l'étude des titres à ordre et au porteur. » (Bâtiment universitaire.)

Langues orientales. — La première leçon publique de M. Spiro sur les langues orientales aura lieu à l'Université, mardi 3 novembre, à 3 heures.

M. Spiro nous écrit qu'il fera, pendant ce semestre, quatre cours à la faculté des lettres. Dans le premier, qui aura pour sujet l'épigraphie sémitique, il expliquera les anciens documents, pendant de longs siècles ensevelis sous le sable et les ruines, et remis au jour par les fouilles modernes.

M. Spiro nous écrit qu'il fera, pendant ce semestre, quatre cours à la faculté des lettres. Dans le premier, qui aura pour sujet l'épigraphie sémitique, il expliquera les anciens documents, pendant de longs siècles ensevelis sous le sable et les ruines, et remis au jour par les fouilles modernes.

Tribunal cantonal. — M. Louis Rosset, greffier du Tribunal cantonal, a donné sa démission. Le Tribunal lui nommera son successeur le 10 novembre.

Après avoir rempli pendant quelques années les fonctions de substitut, M. Rosset avait été nommé greffier, en remplacement de M. Frédéric Guex, élu juge au Tribunal cantonal. C'était un fonctionnaire consciencieux et actif, qui ne laissera à Lausanne que de bons souvenirs.

M. Rosset va s'établir comme notaire dans le cercle de Montreux.

Société littéraire. — On annonce pour le 17 novembre, dans la salle des spectacles du Casino-Théâtre une soirée dramatique et musicale organisée par la Société littéraire de Lausanne, au bénéfice de l'Hospice de l'enfance et de l'œuvre des cuisines scolaires.

On sait que la société littéraire de Lausanne, fondée en mars 1888, a déjà marqué sa courte carrière par cinq soirées données sur notre grande scène au profit d'œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique, et cela avec un succès très remarqué. Ce zèle digne d'éloge, ne peut que disposer le public à assister nombreux à la représentation qui se prépare.

Hôpital cantonal. — M. le Dr Louis Secretan, à Lausanne, est nommé chef de service de médecine à l'Hôpital cantonal, pour le terme de huit ans.

Théâtre. — Demain dimanche, seconde représentation de Nos bons villageois, comédie en cinq actes, de Sardou. La première représentation a eu trop de succès pour qu'il soit nécessaire de recommander beaucoup celle-ci.

Eglise nationale. — La commission de consécration, dans sa séance d'hier, a admis huit candidats dans le corps pastoral vaudois.

Ce sont: M. Dumont, du canton de Neuchâtel, actuellement pasteur aux Planchettes, et sept licenciés en théologie, sortis de l'Université de Lausanne, savoir MM. Bénéger, Péraud, Traub, Etienne Secretan, Moreillon, Guignard et Gustave Secretan.

Deux candidats ont été éliminés par la commission: l'un, sorti de la faculté de théologie de l'Université de Genève; l'autre, d'origine neuchâteloise, jadis pasteur dans le Jura bernois.

Trois autres candidats, qui s'étaient fait inscrire, ont dû renvoyer leurs épreuves à l'année prochaine, par le fait que leurs examens universitaires n'ont pas été terminés à temps.

Sur les huit candidats admis, sept recevront la consécration dans le temple de St-François, mardi matin, à 10 heures. M. Dumont ne sera pas dans le nombre des nouveaux consacrés, en raison de la consécration qu'il a reçue dans le canton de Neuchâtel.

Douze nouveaux étudiants viennent de se faire inscrire à la faculté de théologie de l'Université de Lausanne.

Au point de vue du recrutement du corps pastoral et de la repoussée des postes vacants, l'avenir de notre Eglise nationale se présente sous un jour meilleur et qui peut être qualifié de très réjouissant.

Jura-Simplon. — La compagnie du Jura-Simplon nous adresse la communication suivante: « Le conseil d'administration du chemin de fer du Jura-Simplon avait à s'occuper, vendredi dernier, de diverses questions financières. »

La direction demandait l'autorisation d'émettre la dernière série E de 15,000 titres de l'emprunt S.-O.-S. de 1878, afin de réaliser les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant des pertes de cours sur les opérations de la fusion et de l'augmentation soit du matériel roulant, soit des autres installations de la compagnie et d'une plus grande sécurité de l'exploitation. Elle laissait à l'assemblée générale des actionnaires le soin de décider si cette question financière devait être soumise à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration après un examen approfondi de la situation a donné son approbation à la proposition de la direction et fixé au mois de janvier prochain l'assemblée générale des actionnaires. La direction s'étant déclarée prête à obvier suivant un rapport détaillé sur les conséquences financières que peut avoir pour la compagnie les exigences de la Confédération et sur les perspectives des actionnaires dans un prochain avenir. Le conseil d'administration a ensuite chargé la direction de négocier avec le département fédéral des chemins de fer pour obtenir certaines modifications au bilan d'entrée de la compagnie du Jura-Simplon, au point de vue des amortissements prévus et des sommes qui pourraient être portées à un compte de réserve spécial.

On signale à la suite des changements de temps qui ont eu lieu aux environs des 6 et 10 octobre, l'apparition de quelques bécasses isolées; depuis lors il s'en est tiré une ou deux par ci par là. Puissent-elles être l'avant-garde d'un bon passage!

On a émis des doutes sur le fait de savoir si le chat se mettrait à la poursuite du lièvre. Or, le 15 octobre dernier, deux chasseurs rentraient en char par un beau clair de lune, lorsque, arrivés à Sauvigny et longeant le mur d'une vigne, ils aperçurent un lièvre poursuivi par un chat. Ce dernier, dérangé par la voiture, rentra au village tandis que le lièvre se débattait entre les ceps.

Or donc, chasseurs, n'épargnez pas les chats!

Le passage de ce qu'on appelle la sauvagine est cette année d'une incroyable abondance dans les Pays-Bas. Un commissionnaire des Halles de Paris vient d'installer une chambre frigorifique pour conserver les canards plâtes, sillons et sarcelles qui sont pris chaque jour dans ses pêcheries d'oiseaux. Il estime qu'il aura à loger au moins 20,000 canards siffleurs, 50,000 sarcelles et 60,000 canards plâtes. En un seul jour, 1500 de ces derniers ont été capturés. De mémoire de chasseur hollandais, on n'avait vu tant de canards.

Il existe, dans une ferme de Bresse, un chien, un chat et une perdrix qui, depuis deux ans, vivent en parfait accord; dame perdrix est fort gâtée. Le matin, chien et chat ne touchent pas à l'assiette de soupe qui leur est servie avant qu'elle ait pris sa part. Après le déjeuner, tous trois partent aux champs, et si, dans la journée, on veut voir dame perdrix, on appelle le chien qui va immédiatement à sa recherche et la ramène devant lui en la poussant avec le museau. Lorsqu'elle se détourne de sa route, si le chien est à la porte de la ferme, dame perdrix appelle et frappe du bec pour qu'on lui ouvre. En hiver, ils couchent tous trois sous le fourneau de la cuisine et tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, elle choisit la meilleure place, tous deux se dérangeant pour elle et semblant avoir conscience de sa faiblesse. (Diana).

Entendre des artistes tels que M. Taffanel et ses collègues de la Société de musique de chambre de Paris est une jouissance que le public de Lausanne a su apprécier. Une salle comble a fait aux artistes parisiens des ovations aussi chaleureuses que méritées. A l'audition de productions aussi parfaites, la critique pourrait aisément se borner à constater tout uniment l'immense succès remporté par les exécutants qui avaient mis leur virtuosité au service du vrai art, sérieux et enjoué à la fois. Le programme était en effet d'un goût irréprochable. C'est dans la musique d'ensemble, dans la Quintette de Mozart, et dans l'Otello de Gouvy, que les instruments à vent ont eu leurs plus beaux triomphes: tout en rivalisant entre eux d'expression et de charme, ils s'y soutenaient mutuellement et produisaient une sonorité intense et un coloris éblouissant sur lequel se détachaient les inspirations joyeuses et sereines d'un Mozart et les motifs piquants et originaux d'un Gouvy. L'Otello de Gouvy, déjà exécuté à Lausanne par la même compagnie, il y a quelques années, a obtenu encore hier un grand succès. La Danse suédoise et la délicieuse Romance qui la suit sont de véritables bijoux de grâce et de style.

Outre la musique d'ensemble, le programme d'hier offrait aux auditeurs l'occasion de comparer la flûte, le hautbois et la clarinette comme instruments concertants. Tout le monde les trouve agréables à entendre lorsqu'ils sont entourés d'autres instruments. Seuls, avec un simple accompagnement de piano, ils ont de la peine à éviter l'écueil d'une certaine monotonie et ils ont dû céder la palme aux instruments à cordes. Hier cependant, cette monotonie ne se faisait nullement sentir, grâce au délicieux choix des morceaux et grâce à la perfection du jeu des artistes qui maintient avec une rare distinction des instruments de choix. Chacun aura donc décidé, selon son goût, s'il faut donner la préférence à la Cantilène suave et d'élégante scansion de la flûte de M. Taffanel, dans la sonate de Bac h, ou à la voix plus sonore et presque humaine, bien que moins flexible, de la clarinette de M. Turban, dans les trois Fantastiches de Schumann, ou enfin aux accents touchants et mélancoliques du hautbois de M. Gillet dans la délicieuse Sonate de Händel, qui a su celle de Bach l'avantage de formes plus précises et moins étendues.

Dans les compositions de Bach, Händel et Schumann, ainsi que dans le Quintette de Mozart, le piano était tenu avec autant de fermeté que de discrétion par M. Raoul Pugno, pianiste-compositeur et organiste à Saint-Eugène à Paris. La maison Pleyel avait obligamment mis à la disposition de l'artiste un grand piano dont la sonorité et la douceur le rendait particulièrement apte à soutenir la voix si délicate des instruments à vent sans en étouffer le timbre. Parmi les morceaux pour piano seul, ce sont surtout les compositions de M. Pugno: Sérénade à la lune et valse rapide (cette dernière ajoutée au programme) qui ont excité le plus vif intérêt par leur charme original et leur distinction. P. H.

Un livre scolaire. Les écoliers d'aujourd'hui sont vraiment mieux partagés que nous ne l'étions à leur âge, si l'on juge par les beaux livres qu'on écrit pour eux et si je compare ces ouvrages avec tels arides manuels d'autrefois, qui eussent suffi à nous faire passer le goût de l'étude.

Certes, il ne nous vient pas à la pensée de rendre responsables de tout ce que nous ignorons les livres qui ont servi ou auraient dû servir à notre instruction; mais il est sûr que les écoliers de la génération présente auront encore moins d'excuses que nous, s'ils ne deviennent pas des gens instruits et cultivés. On met à leur disposition une littérature scolaire qui est faite pour les allécher, non les rebuter; d'intelligents éditeurs multiplient les ouvrages de vulgarisation, bien écrits, illustrés richement, attrayants à tous égards, sur les sujets les plus variés. Il en existe sur toutes les sciences, depuis l'astronomie jusqu'au blason. On n'a plus le droit de rien ignorer, quand on est sûr de trouver tant d'agrément à tout apprendre.

Nous faisons ces réflexions en lisant un manuel d'histoire publié récemment en France et destiné aux élèves de troisième. Ce livre fait partie d'une collection entreprise, avec le concours de quelques professeurs de Paris, par un homme éminent, dont les amis sont nombreux parmi nous, M. Gabriel Monod, directeur de la Revue historique. Le volume que nous signalons aux maîtres et aux élèves a pour sujet l'histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270 (1); il a été écrit par M. Bémont, maître de conférences à l'École des hautes études, et revu, augmenté par M. Monod. Divisé en trente et un chapitres, ce cours peut être utilisé pour un nombre égal de leçons, dont le plan et la substance, indiqués avec une netteté parfaite, n'attendent que les développements d'un maître intelligent.

Mais l'ouvrage n'a pas l'aridité d'un simple précis: les auteurs, au lieu de se borner à une énumération chronologique des événements, ont réussi à prendre les choses de plus haut; ils ont groupé les faits particuliers autour de quelques idées maîtresses, que l'on retrouve sans cesse au long de leur exposé et qui reparaissent dans leur conclusion. On assiste à la destruction de l'empire romain, à la naissance, à la formation du système féodal après les invasions germaniques, à la lutte de l'Europe chrétienne contre l'Orient musulman, à la longue querelle de l'Empire et de la Papauté, puis à la constitution de la royauté en Angleterre et en France, et à l'organisation d'une Europe chrétienne sous l'hégémonie morale de l'Eglise. Cette histoire, telle qu'elle est exposée par MM. Monod et Bémont, fait voir clairement que l'humanité ne cesse de marcher; que ce moyen-âge, qu'on a si longtemps envisagé comme une ère de décadence et de barbarie, est en réalité, du XI^e au XIII^e siècle, une période de progrès continu, où par degrés les conditions sociales s'améliorent, où les individus s'affranchissent, où se prépare la civilisation moderne.

Sans se perdre dans les considérations philosophiques, les auteurs en disent juste assez pour faire réfléchir l'élève et fournir au maître un thème à développements utiles. Ils montreront, par exemple, sous une forme aussi heureuse que concise, comment la rapide dissolution de l'empire de Charlemagne eut pour

première conséquence la naissance des nationalités modernes. « L'empire carolingien n'est pas tombé parce que plusieurs nationalités hostiles existaient dans son sein, mais ces nationalités se formèrent du jour où l'unité morale de l'empire fut ébranlée... » En vain, les petits-fils de Charlemagne s'unissent par des liens de fraternité, se promettent mutuellement secours: « On eût bien déclaré que l'empire était « non divisé, mais simplement séparé », on n'en avait pas moins créé trois grands royaumes: la France, l'Allemagne et l'Italie, royaumes rivaux, nés de luttes fratricides et voués à d'éternelles guerres d'influence. On a dit que le traité de Verdun avait été la conséquence de l'antagonisme des nationalités; c'est au contraire l'antagonisme des nationalités qui a été la conséquence du traité de Verdun. En créant entre des pays purement allemands et des pays purement français un État intermédiaire composé de pays où les deux langues et les deux peuples étaient mêlés, on forçait par ainsi dire la France et l'Allemagne à prendre conscience d'elles-mêmes. »

Il y aurait beaucoup à glaner encore dans le beau et solide chapitre sur le système féodal. On ne nous avait jamais si simplement expliqué cette organisation et ses origines, et comment « la féodalité provient de causes économiques aussi bien que politiques et sociales. » Nos auteurs résumant souvent un développement par une formule brève, expressive, qui se grave dans l'esprit. Tel ce mot sur l'art byzantin: « Byzance, c'est l'antiquité qui se survit à elle-même sans se rejuvenir. » Le chapitre sur les Croisades est des plus attachants et se termine par une page lumineuse sur les causes de l'échec des Croisades et sur leurs résultats. Impossible de condenser mieux les enseignements du passé et de les mettre mieux à la portée de jeunes lecteurs. C'est là, même en un manuel, l'histoire prise dans sa signification la plus haute.

Mais, en même temps, l'information de détail est toujours sûre, précise, puisée aux sources mêmes, et vérifiée par une critique absolument impartiale. On éprouve, à lire l'exposé de MM. Monod et Bémont, une agréable impression de sécurité et de confiance, comme le voyageur marchant dans les pas d'un guide pour qui la contrée à traverser n'a plus de secret.

Ce qui ajoute à cette impression, ce sont d'abord les indications bibliographiques placées en tête de chaque chapitre et réparties en trois groupes: les auteurs énumérés d'abord les « sources » proprement dites: chroniqueurs, historiens, chartes, recueils de lois, etc.; puis les ouvrages « à consulter », soit français, soit étrangers, c'est-à-dire la « littérature du sujet »; et enfin les « ouvrages à lire ». Cette dernière section est d'un prix inestimable pour l'écolier studieux, qui y trouve l'indication des lectures historiques appropriées à son âge, lesquelles compléteront avec tant de charme et de fruit l'étude du manuel.

Ce n'est pas tout. Les auteurs ont voulu faire de leur livre une véritable « leçon de choses », et pour cela ils l'ont orné de 63 gravures et de près d'une douzaine de cartes: les monuments contemporains de l'époque étudiée sont reproduits d'après des photographies prises directement sur les originaux: les monnaies, les sceaux, les vieilles tapisseries, les vitraux, les mosaïques, servent tour à tour à renseigner le lecteur sur les personnages mis en scène, leur costume, leur mobilier, leur degré de culture artistique. Chaque gravure est accompagnée d'une note explicative qui entre dans les détails techniques indispensables.

Non, en vérité, les élèves d'aujourd'hui ne sont pas à plaindre! Et leur sort ne sera-t-il pas plus enviable encore quand cette éducation par les yeux sera complétée, ainsi que le rêvent les auteurs, par des visites dans les musées, les anciennes églises, les châteaux forts et les villes fortifiées. A Paris, ces excursions sont déjà entrées dans les mœurs. Paris est si riche! Quel champ d'études variées que cette capitale où l'on rencontre, à côté des monuments de l'art romain, ceux de l'art roman et de l'art gothique, où la bibliothèque nationale offre aux yeux avides de savoir ses manuscrits et ses chartes, ses monnaies et ses médailles; où le musée de Cluny, le musée Carnavalet, le Louvre, fournissent des trésors de renseignements sur la vie d'autrefois! Qui niera que l'étude ainsi comprise et ainsi secondée devienne le plus exquis des plaisirs? Et si les ressources sont moindres dans nos

petites villes, n'avons-nous pas cependant autour de nous des éléments d'instruction par les yeux qu'il faudrait peut-être utiliser moins discrètement qu'on ne le fait? Depuis les restes d'Aventicum jusqu'à nos collections archéologiques, que de ressources disponibles, que de moyens d'allumer l'étincelle dans l'âme de quelque futur érudit!

Philippe GODET.

On lit dans le Messager des Alpes: « Nos vendanges — il serait plus exact de dire nos grappillages — sont terminées; cela a été lestelement fait et par un temps admirable qui ajoutait aux regrets que donnait la pénurie de la récolte. Cette année, on ne compte plus les brantées, mais seulement les litres. Et, en effet, dans le haut du vignoble du district d'Aigle on n'a pu compter que des litres par fossiers. Quelques parcelles des bas, abritées contre les gelées de l'hiver et du printemps, ont donné quelques brantées; nous avons entendu citer des parcelles d'Aigle qui sont arrivées à six, d'Yverne à huit, mais ce sont de rares exceptions; les propriétaires qui ont récolté une à deux brantées l'ouvrier peuvent s'estimer favorisés. Il faut remonter à 1816, dit-on, pour retrouver une aussi misérable récolte. Un des vieux et des plus experts vigneron d'Yverne nous disait n'avoir jamais vu si petite récolte. Quant à la qualité, à Aigle et Yverne, le raisin étant bien mûr et récolté par un temps sec et chaud on peut espérer une bonne qualité; il en est probablement de même à Villeneuve. Quant à Olon, ce que nous en avons vu est peu réjouissant et on dit qu'il en est de même à Bex. L'année sera dure. Les petits propriétaires vont être singulièrement gênés, les quelques brantées de vendange qui fournissent aux besoins du ménage pendant une partie de l'année ayant fait défaut. Par contre-coup, les commerçants et industriels en pâtiront aussi: la consommation se restreindra, les achats diminueront, et les crédits auront de la peine à rentrer. »

Bellini, 30 octobre. — Le Conseil d'Etat a décidé de porter plainte contre M. Lepori, ancien membre du « gouvernement provisoire », à cause d'un article insultant pour le gouvernement que ce personnage a publié dans la Gazzetta ticinese. M. Soldati, président du Conseil d'Etat, a porté, en outre, contre M. Lepori une plainte personnelle.

Washington, 31 octobre. — M. Blaine vient de rendre public le texte de la dépêche de M. Egan en réponse à celle qui lui a été envoyée lui enjoignant de demander des excuses et une réparation au gouvernement chilien. Voici ce texte: Le ministre des affaires étrangères du Chili a répondu que le gouvernement des Etats-Unis avait formulé des réclamations et fait des menaces qui, sans être repoussées avec amitié, n'étaient pas acceptables, et ne pouvaient de fait être acceptées dans le cas actuel ou dans aucun autre cas semblable. Il ne révoque pas en doute la sincérité et la droiture de l'enquête faite par le commandant du cuirassé américain le Baltimore, mais il ne peut, assure-t-il, accepter d'autre juridiction ou d'autres instructions que celles de son pays dans la recherche et la punition des coupables. Il dit que l'affaire sur son cours sous les auspices de la justice chilienne, mais qu'on ne peut encore connaître le résultat de cette enquête. Enfin, il ne peut reconnaître la compétence de personne en matière criminelle en dehors de ceux qui ont été investis par les lois chiliennes à cet effet. De plus, il n'admet pas qu'avant la communication du résultat de l'enquête pendante, on puisse interpréter les désordres de Valparaiso ou le silence du ministère comme une démonstration hostile envers le gouvernement des Etats-Unis.

Des bruits contradictoires continuent à courir sur les décisions prises par le gouvernement. Washington, 31 octobre. — Les bruits de guerre avec le Chili sont démentis. Il est inexact que M. Egan soit rappelé et que l'ordre ait été envoyé aux arsenaux de tenir des vaisseaux de guerre prêts à partir. Rome, 31 octobre. — Selon l'Italie, il faudra encore deux ou trois jours avant la conclusion définitive des négociations commerciales de Munich. Les traités seront signés la semaine prochaine. Le marquis di Rudini en exposera les clauses principales dans son discours de Milan.

Londres, 31 octobre. — Le Times combat l'idée émise par le Standard d'ouvrir une souscription en faveur des victimes de la famine en Russie. Brest, 31 octobre. — La municipalité a offert dans la soirée un punch aux sous-officiers et soldats russes et français et une représentation théâtrale de gala aux officiers. Grand enthousiasme. Ed. FEHR, éditeur.

Soit dit en passant, le programme d'hier offrait aux auditeurs l'occasion de comparer la flûte, le hautbois et la clarinette comme instruments concertants. Tout le monde les trouve agréables à entendre lorsqu'ils sont entourés d'autres instruments. Seuls, avec un simple accompagnement de piano, ils ont de la peine à éviter l'écueil d'une certaine monotonie et ils ont dû céder la palme aux instruments à cordes. Hier cependant, cette monotonie ne se faisait nullement sentir, grâce au délicieux choix des morceaux et grâce à la perfection du jeu des artistes qui maintient avec une rare distinction des instruments de choix. Chacun aura donc décidé, selon son goût, s'il faut donner la préférence à la Cantilène suave et d'élégante scansion de la flûte de M. Taffanel, dans la sonate de Bac h, ou à la voix plus sonore et presque humaine, bien que moins flexible, de la clarinette de M. Turban, dans les trois Fantastiches de Schumann, ou enfin aux accents touchants et mélancoliques du hautbois de M. Gillet dans la délicieuse Sonate de Händel, qui a su celle de Bach l'avantage de formes plus précises et moins étendues.

Dans les compositions de Bach, Händel et Schumann, ainsi que dans le Quintette de Mozart, le piano était tenu avec autant de fermeté que de discrétion par M. Raoul Pugno, pianiste-compositeur et organiste à Saint-Eugène à Paris. La maison Pleyel avait obligamment mis à la disposition de l'artiste un grand piano dont la sonorité et la douceur le rendait particulièrement apte à soutenir la voix si délicate des instruments à vent sans en étouffer le timbre. Parmi les morceaux pour piano seul, ce sont surtout les compositions de M. Pugno: Sérénade à la lune et valse rapide (cette dernière ajoutée au programme) qui ont excité le plus vif intérêt par leur charme original et leur distinction. P. H.

Un livre scolaire. Les écoliers d'aujourd'hui sont vraiment mieux partagés que nous ne l'étions à leur âge, si l'on juge par les beaux livres qu'on écrit pour eux et si je compare ces ouvrages avec tels arides manuels d'autrefois, qui eussent suffi à nous faire passer le goût de l'étude.

Certes, il ne nous vient pas à la pensée de rendre responsables de tout ce que nous ignorons les livres qui ont servi ou auraient dû servir à notre instruction; mais il est sûr que les écoliers de la génération présente auront encore moins d'excuses que nous, s'ils ne deviennent pas des gens instruits et cultivés. On met à leur disposition une littérature scolaire qui est faite pour les allécher, non les rebuter; d'intelligents éditeurs multiplient les ouvrages de vulgarisation, bien écrits, illustrés richement, attrayants à tous égards, sur les sujets les plus variés. Il en existe sur toutes les sciences, depuis l'astronomie jusqu'au blason. On n'a plus le droit de rien ignorer, quand on est sûr de trouver tant d'agrément à tout apprendre.

Nous faisons ces réflexions en lisant un manuel d'histoire publié récemment en France et destiné aux élèves de troisième. Ce livre fait partie d'une collection entreprise, avec le concours de quelques professeurs de Paris, par un homme éminent, dont les amis sont nombreux parmi nous, M. Gabriel Monod, directeur de la Revue historique. Le volume que nous signalons aux maîtres et aux élèves a pour sujet l'histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270 (1); il a été écrit par M. Bémont, maître de conférences à l'École des hautes études, et revu, augmenté par M. Monod. Divisé en trente et un chapitres, ce cours peut être utilisé pour un nombre égal de leçons, dont le plan et la substance, indiqués avec une netteté parfaite, n'attendent que les développements d'un maître intelligent.

Mais l'ouvrage n'a pas l'aridité d'un simple précis: les auteurs, au lieu de se borner à une énumération chronologique des événements, ont réussi à prendre les choses de plus haut; ils ont groupé les faits particuliers autour de quelques idées maîtresses, que l'on retrouve sans cesse au long de leur exposé et qui reparaissent dans leur conclusion. On assiste à la destruction de l'empire romain, à la naissance, à la formation du système féodal après les invasions germaniques, à la lutte de l'Europe chrétienne contre l'Orient musulman, à la longue querelle de l'Empire et de la Papauté, puis à la constitution de la royauté en Angleterre et en France, et à l'organisation d'une Europe chrétienne sous l'hégémonie morale de l'Eglise. Cette histoire, telle qu'elle est exposée par MM. Monod et Bémont, fait voir clairement que l'humanité ne cesse de marcher; que ce moyen-âge, qu'on a si longtemps envisagé comme une ère de décadence et de barbarie, est en réalité, du XI^e au XIII^e siècle, une période de progrès continu, où par degrés les conditions sociales s'améliorent, où les individus s'affranchissent, où se prépare la civilisation moderne.

Sans se perdre dans les considérations philosophiques, les auteurs en disent juste assez pour faire réfléchir l'élève et fournir au maître un thème à développements utiles. Ils montreront, par exemple, sous une forme aussi heureuse que concise, comment la rapide dissolution de l'empire de Charlemagne eut pour

première conséquence la naissance des nationalités modernes. « L'empire carolingien n'est pas tombé parce que plusieurs nationalités hostiles existaient dans son sein, mais ces nationalités se formèrent du jour où l'unité morale de l'empire fut ébranlée... » En vain, les petits-fils de Charlemagne s'unissent par des liens de fraternité, se promettent mutuellement secours: « On eût bien déclaré que l'empire était « non divisé, mais simplement séparé », on n'en avait pas moins créé trois grands royaumes: la France, l'Allemagne et l'Italie, royaumes rivaux, nés de luttes fratricides et voués à d'éternelles guerres d'influence. On a dit que le traité de Verdun avait été la conséquence de l'antagonisme des nationalités; c'est au contraire l'antagonisme des nationalités qui a été la conséquence du traité de Verdun. En créant entre des pays purement allemands et des pays purement français un État intermédiaire composé de pays où les deux langues et les deux peuples étaient mêlés, on forçait par ainsi dire la France et l'Allemagne à prendre conscience d'elles-mêmes. »

Il y aurait beaucoup à glaner encore dans le beau et solide chapitre sur le système féodal. On ne nous avait jamais si simplement expliqué cette organisation et ses origines, et comment « la féodalité provient de causes économiques aussi bien que politiques et sociales. » Nos auteurs résumant souvent un développement par une formule brève, expressive, qui se grave dans l'esprit. Tel ce mot sur l'art byzantin: « Byzance, c'est l'antiquité qui se survit à elle-même sans se rejuvenir. » Le chapitre sur les Croisades est des plus attachants et se termine par une page lumineuse sur les causes de l'échec des Croisades et sur leurs résultats. Impossible de condenser mieux les enseignements du passé et de les mettre mieux à la portée de jeunes lecteurs. C'est là, même en un manuel, l'histoire prise dans sa signification la plus haute.

Mais, en même temps, l'information de détail est toujours sûre, précise, puisée aux sources mêmes, et vérifiée par une critique absolument impartiale. On éprouve, à lire l'exposé de MM. Monod et Bémont, une agréable impression de sécurité et de confiance, comme le voyageur marchant dans les pas d'un guide pour qui la contrée à traverser n'a plus de secret.

Ce qui ajoute à cette impression, ce sont d'abord les indications bibliographiques placées en tête de chaque chapitre et réparties en trois groupes: les auteurs énumérés d'abord les « sources » proprement dites: chroniqueurs, historiens, chartes, recueils de lois, etc.; puis les ouvrages « à consulter », soit français, soit étrangers, c'est-à-dire la « littérature du sujet »; et enfin les « ouvrages à lire ». Cette dernière section est d'un prix inestimable pour l'écolier studieux, qui y trouve l'indication des lectures historiques appropriées à son âge, lesquelles compléteront avec tant de charme et de fruit l'étude du manuel.

Ce n'est pas tout. Les auteurs ont voulu faire de leur livre une véritable « leçon de choses », et pour cela ils l'ont orné de 63 gravures et de près d'une douzaine de cartes: les monuments contemporains de l'époque étudiée sont reproduits d'après des photographies prises directement sur les originaux: les monnaies, les sceaux, les vieilles tapisseries, les vitraux, les mosaïques, servent tour à tour à renseigner le lecteur sur les personnages mis en scène, leur costume, leur mobilier, leur degré de culture artistique. Chaque gravure est accompagnée d'une note explicative qui entre dans les détails techniques indispensables.

Non, en vérité, les élèves d'aujourd'hui ne sont pas à plaindre! Et leur sort ne sera-t-il pas plus enviable encore quand cette éducation par les yeux sera complétée, ainsi que le rêvent les auteurs, par des visites dans les musées, les anciennes églises, les châteaux forts et les villes fortifiées. A Paris, ces excursions sont déjà entrées dans les mœurs. Paris est si riche! Quel champ d'études variées que cette capitale où l'on rencontre, à côté des monuments de l'art romain, ceux de l'art roman et de l'art gothique, où la bibliothèque nationale offre aux yeux avides de savoir ses manuscrits et ses chartes, ses monnaies et ses médailles; où le musée de Cluny, le musée Carnavalet, le Louvre, fournissent des trésors de renseignements sur la vie d'autrefois! Qui niera que l'étude ainsi comprise et ainsi secondée devienne le plus exquis des plaisirs? Et si les ressources sont moindres dans nos

petites villes, n'avons-nous pas cependant autour de nous des éléments d'instruction par les yeux qu'il faudrait peut-être utiliser moins discrètement qu'on ne le fait? Depuis les restes d'Aventicum jusqu'à nos collections archéologiques, que de ressources disponibles, que de moyens d'allumer l'étincelle dans l'âme de quelque futur érudit!

Philippe GODET.

On lit dans le Messager des Alpes: « Nos vendanges — il serait plus exact de dire nos grappillages — sont terminées; cela a été lestelement fait et par un temps admirable qui ajoutait aux regrets que donnait la pénurie de la récolte. Cette année, on ne compte plus les brantées, mais seulement les litres. Et, en effet, dans le haut du vignoble du district d'Aigle on n'a pu compter que des litres par fossiers. Quelques parcelles des bas, abritées contre les gelées de l'hiver et du printemps, ont donné quelques brantées; nous avons entendu citer des parcelles d'Aigle qui sont arrivées à six, d'Yverne à huit, mais ce sont de rares exceptions; les propriétaires qui ont récolté une à deux brantées l'ouvrier peuvent s'estimer favorisés. Il faut remonter à 1816, dit-on, pour retrouver une aussi misérable récolte. Quant à la qualité, à Aigle et Yverne, le raisin étant bien mûr et récolté par un temps sec et chaud on peut espérer une bonne qualité; il en est probablement de même à Villeneuve. Quant à Olon, ce que nous en avons vu est peu réjouissant et on dit qu'il en est de même à Bex. L'année sera dure. Les petits propriétaires vont être singulièrement gênés, les quelques brantées de vendange qui fournissent aux besoins du ménage pendant une partie de l'année ayant fait défaut. Par contre-coup, les commerçants et industriels en pâtiront aussi: la consommation se restreindra, les achats diminueront, et les crédits auront de la peine à rentrer. »

Bellini, 30 octobre. — Le Conseil d'Etat a décidé de porter plainte contre M. Lepori, ancien membre du « gouvernement provisoire », à cause d'un article insultant pour le gouvernement que ce personnage a publié dans la Gazzetta ticinese. M. Soldati, président du Conseil d'Etat, a porté, en outre, contre M. Lepori une plainte personnelle.

Washington, 31 octobre. — M. Blaine vient de rendre public le texte de la dépêche de M. Egan en réponse à celle qui lui a été envoyée lui enjoignant de demander des excuses et une réparation au gouvernement chilien. Voici ce texte: Le ministre des affaires étrangères du Chili a répondu que le gouvernement des Etats-Unis avait formulé des réclamations et fait des menaces qui, sans être repoussées avec amitié, n'étaient pas acceptables, et ne pouvaient de fait être acceptées dans le cas actuel ou dans aucun autre cas semblable. Il ne révoque pas en doute la sincérité et la droiture de l'enquête faite par le commandant du cuirassé américain le Baltimore, mais il ne peut, assure-t-il, accepter d'autre juridiction ou d'autres instructions que celles de son pays dans la recherche et la punition des coupables. Il dit que l'affaire sur son cours sous les auspices de la justice chilienne, mais qu'on ne peut encore connaître le résultat de cette enquête. Enfin, il ne peut reconnaître la compétence de personne en matière criminelle en dehors de ceux qui ont été investis par les lois chiliennes à cet effet. De plus, il n'admet pas qu'avant la communication du résultat de l'enquête pendante, on puisse interpréter les désordres de Valparaiso ou le silence du ministère comme une démonstration hostile envers le gouvernement des Etats-Unis.

Des bruits contradictoires continuent à courir sur les décisions prises par le gouvernement. Washington, 31 octobre. — Les bruits de guerre avec le Chili sont démentis. Il est inexact que M. Egan soit rappelé et que l'ordre ait été envoyé aux arsenaux de tenir des vaisseaux de guerre prêts à partir. Rome, 31 octobre. — Selon l'Italie, il faudra encore deux ou trois jours avant la conclusion définitive des négociations commerciales de Munich. Les traités seront signés la semaine prochaine. Le marquis di Rudini en exposera les clauses principales dans son discours de Milan.

Londres, 31 octobre. — Le Times combat l'idée émise par le Standard d'ouvrir une souscription en faveur des victimes de la famine en Russie. Brest, 31 octobre. — La municipalité a offert dans la soirée un punch aux sous-officiers et soldats russes et français et une représentation théâtrale de gala aux officiers. Grand enthousiasme. Ed. FEHR, éditeur.

Soit dit en passant, le programme d'hier offrait aux auditeurs l'occasion de comparer la flûte, le hautbois et la clarinette comme instruments concertants. Tout le monde les trouve agréables à entendre lorsqu'ils sont entourés d'autres instruments. Seuls, avec un simple accompagnement de piano, ils ont de la peine à éviter l'écueil d'une certaine monotonie et ils ont dû céder la palme aux instruments à cordes. Hier cependant, cette monotonie ne se faisait nullement sentir, grâce au délicieux choix des morceaux et grâce à la perfection du jeu des artistes qui maintient avec une rare distinction des instruments de choix. Chacun aura donc décidé, selon son goût, s'il faut donner la préférence à la Cantilène suave et d'élégante scansion de la flûte de M. Taffanel, dans la sonate de Bac h, ou à la voix plus sonore et presque humaine, bien que moins flexible, de la clarinette de M. Turban, dans les trois Fantastiches de Schumann, ou enfin aux accents touchants et mélancoliques du hautbois de M. Gillet dans la délicieuse Sonate de Händel, qui a su celle de Bach l'avantage de formes plus précises et moins étendues.

Dans les compositions de Bach, Händel et Schumann, ainsi que dans le Quintette de Mozart, le piano était tenu avec autant de fermeté que de discrétion par M. Raoul Pugno, pianiste-compositeur et organiste à Saint-Eugène à Paris. La maison Pleyel avait obligamment mis à la disposition de l'artiste un grand piano dont la sonorité et la douceur le rendait particulièrement apte à soutenir la voix si délicate des instruments à vent sans en étouffer le timbre. Parmi les morceaux pour piano seul, ce sont surtout les compositions de M. Pugno: Sérénade à la lune et valse rapide (cette dernière ajoutée au programme) qui ont excité le plus vif intérêt par leur charme original et leur distinction. P. H.

Un livre scolaire. Les écoliers d'aujourd'hui sont vraiment mieux partagés que nous ne l'étions à leur âge, si l'on juge par les beaux livres qu'on écrit pour eux et si je compare ces ouvrages avec tels arides manuels d'autrefois, qui eussent suffi à nous faire passer le goût de l'étude.

Certes, il ne nous vient pas à la pensée de rendre responsables de tout ce que nous ignorons les livres qui ont servi ou auraient dû servir à notre instruction; mais il est sûr que les écoliers de la génération présente auront encore moins d'excuses que nous, s'ils ne deviennent pas des gens instruits et cultivés. On met à leur disposition une littérature scolaire qui est faite pour les allécher, non les rebuter; d'intelligents éditeurs multiplient les ouvrages de vulgarisation, bien écrits, illustrés richement, attrayants à tous égards, sur les sujets les plus variés. Il en existe sur toutes les sciences, depuis l'astronomie jusqu'au blason. On n'a plus le droit de rien ignorer, quand on est sûr de trouver tant d'agrément à tout apprendre.

Nous faisons ces réflexions en lisant un manuel d'histoire publié récemment en France et destiné aux élèves de troisième. Ce livre fait partie d'une collection entreprise, avec le concours de quelques professeurs de Paris, par un homme éminent, dont les amis sont nombreux parmi nous, M. Gabriel Monod, directeur de la Revue historique. Le volume que nous signalons aux maîtres et aux élèves a pour sujet l'histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270 (1); il a été écrit par M. Bémont, maître de conférences à l'École des hautes études, et revu, augmenté par M. Monod. Divisé en trente et un chapitres, ce cours peut être utilisé pour un nombre égal de leçons, dont le plan et la substance, indiqués avec une netteté parfaite, n'attendent que les développements d'un maître intelligent.

THÉÂTRE DE LAUSANNE
Direction Alphonse SCHELER
Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.
Carte d'abonnement n° 7.

Dimanche 1^{er} novembre.
PRIX DU DIMANCHE

A la demande générale, deuxième et dernière représentation de

NOS BONS VILLAGROIS

Comédie en 3 actes, par Victorien SARDOU

TOURNEE SIMON
Lundi 2 novembre

Représentation de gala avec les concours de Mme THÉO, du Théâtre des Nouveautés, et Mlle Marie KOLB, de l'Odéon.

MIMI - L'ENTR'ACTE LE BAISER

MONOLOGUES par Mme Marie Kolb, CHANSONNETTES par Mme Théo.

PEINTURE

3787. Les classes et leçons d'Aquarelle et de Dessin de Ch.-A. Koella recommenceront le **lundi 2 novembre**. S'inscrire le matin, Chaussée des Repas 5.

PÉPINIÈRES

de Pont-Chailly, sur Lausanne. Arbres fruitiers de toutes formes et grandeurs, pour vergers et jardins. Spécialité de poiriers et pommiers à cidre. Marchandise de tout 1^{er} choix (pas de rebuts). Variétés garanties. Prix très modérés. Sur demande, envoi de catalogue. Prix-courant. 3774

H. HENNINGER.

DRAPEAUX

pour sociétés. 3790
E. MANGISCH, peintre, LAUSANNE

MARCHANT TAILLEUR

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de s'établir
Rue Cité-Derrière 25
A LAUSANNE

Il espère, par un travail soigné, promptement exécuté, et la modicité de ses prix, mériter la confiance qu'on se plaira à lui accorder.

Coupes modernes et élégantes.
Emile Tschamper,
M^r Tailleur,
précédemment coupeur à la Ville de Paris.

CHEMISERIE PARISIENNE
LAUSANNE

Germanier-Durussel
CHEMISIER
3574. Ex. premier coupeur de Paris. Coupe élégante. Prix modérés. La maison ne fait que sur mesure.

MANTEAUX - FLOTTEURS

et pélerines en drap noir et couleur, imperméable. Confection soignée. Tarif et échantillon à prompt disposition. n1190r-3272
R. Pfleger, Fribourg (Suisse).

OLD ENGLAND

Gants anglais, toutes les nouveautés.
Gants toronto, très élégants et chauds, 3 fr. 95 la paire.
Gants jerseys, pour dames, à 85 c., 95 c., 1 fr. 25 et 1 fr. 45 la paire.
Gants tricotés pour enfants, à 1 fr. 15 c.
Gants tricotés à la main, pour hommes, à 1 fr. 65 c.

MÉDAILLE D'OR CHOCOLAT

Exposition Universelle, Anvers 1883

SUCHARD

NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition universelle Paris 1889.

CANNES TANNER

PENSION
Cuisine soignée. Ville et campagne. Vue étendue. Prix modérés. Même maison Tanner s/Bex.
5746 Alex. Tanner, prop.

LE MAGASIN DE PORCELAINES ET CRISTAUX
16, RUE DE BOURG 16,
est transféré au bas du Grand St-Jean n° 39
(MAISON DE BONS)

5764. Ensuite de déménagement, plusieurs articles avariés ou défectueux sont à liquider.

SOMNAMBULE

Consultations par correspondance. Mme M. D'Amico, par le moyen du magnétisme, peut découvrir la véritable nature des maladies et les moyens de les guérir; elle répond aussi à des questions d'intérêt, renseignements et curiosités. Prix 5 fr. par mand. post. ou timb. S'adr. au prof. D'Amico fils, rue S. Pietro Orto 17, Milan (Italie). n7039a-3432

Librairie H. Trembley, Corraiterie 4, Genève.

- Bonnel. Manuel du jardinier. 1 vol. in-12 br. 4 fr. 25
- Balou. L'arboriculture moderne. 1 vol. in-12 br. 4 fr. 25
- Batut Thoin et Boitard. Manuel illustré de la taille des arbres fruitiers. 1 vol. in-12 br. 2 fr.
- Bois, D. Le petit jardin. 1 vol. in-12 cart. toile. 4 fr.
- Bonnier et Lugens. Petite flore des écoles. 1 vol. in-12 cart. 5 fr. 50
- Bonnier. Leçons de choses sur les végétaux. 1 vol. in-12. cart. 2 fr. 25
- Bouvier (D.). Flore des Alpes, de la Suisse et de la Savoie. 1 fort vol. in-12 br. 12 fr.
- Bouvier (D.). Clé de la flore de Suisse et de Savoie. 1 vol. in-12 broché. 4 fr.
- Chaudé. Botanique descriptive. 1 vol. in-12 br. 2 fr.
- Du Breuil (M.-A.). Les vignobles et les arbres à fruits à cidre. 1 vol. in-12 br. 6 fr.
- Forney. La taille des arbres fruitiers. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50
- Fournier (V.). Le jardinier potager. 1 vol. in-12 br. 4 fr. 50
- Fournier (V.). Le jardinier fleuriste. 1 vol. in-12 br. 3 fr.
- Fournier et Baillet. Le jardinier moderne. 1 fort volume in-12. 3 fr.
- Fleurbaey (G.). Le jardinier des dames. 1 vol. in-12 broché. 2 fr. 50
- Heuzé (G.). La pratique de l'agriculture. 2 vol. in-12. 7 fr.
- Heuzé (G.). La petite culture agricole, légumière et fruitière. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50
- Hofer (D.). Dictionnaire de botanique pratique. 1 vol. in-12 br. 5 fr.
- Issartier (D'Henri). Culture des arbres fruitiers à tout vent. 1 vol. in-12 cartonné. 60 cent.
- Jamin. Vade-Mecum du chasseur de champignons. 1 vol. in-8° cartonné. 3 fr.
- Jardiner (an). Manuel théorique et pratique d'horticulture. 1 vol. in-12 broché. 3 fr.
- Laurence (Clé de la). Plantation et greffage des vignes américaines. 1 vol. in-12 br. 1 fr. 25
- Léclapart et de Lalande. Les cours d'eau. — Hydrologie. Législation. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50
- Lucas. Manuel du jardinier fleuriste. 1 vol. in-12 br. 2 fr.
- Lambert (Ed.). Traité pratique de botanique. 1 vol. in-12 broché. 3 fr.
- Marchand (Henry). Tu seras agriculteur. 1 vol. in-12 cart. 1 fr. 60
- Manuel du bouvier et du berger. 1 vol. in-12 br. 2 fr.
- Martel. Guide élémentaire pour les herborisations. 1 vol. in-12 cart. 4 fr. 50
- Payot (Y.). Les Fougères des environs du Mont-Blanc. In-12 br. 1 fr.
- Payot (Y.). Les Muscinées des Alpes pennines. In-12 br. 2 fr.
- Promenades botaniques. Itinéraire du jeune botaniste dans le canton de Genève et les contrées voisines. In-18 br. 1 fr.
- Recht, (D.). Manuel de l'herboriste. 1 vol. in-12 br. 2 fr.
- Ragué, Franc et Gassend. La première année d'agriculture. 1 vol. in-12 cart. 1 fr. 50
- Renard, (A.). Amendements et engrais. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50
- Rousselon. Le jardinier pratique. 1 vol. in-12 br. 3 fr. 50
- Rousselon. Le jardinier des petits jardins. 1 vol. in-12 br. 2 fr. 50
- Vilmorin-Andrieux. Les légumes usuels. 2 vol. in-12 br. 7 fr.
- Ysabeau, (A.). Leçons élémentaires d'agriculture. 1 vol. in-12 cart. 2 fr.

VINS

de Bordeaux (A. de Luze & fils), de Bourgogne et du Beaujolais (en pièces et 1/2 pièces) près pour la bouteille.

VINS DE TABLE
(garantis naturels.)

- VIN ROUGE MONTAGNE, de France, à fr. 50.-
- 1^{er} choix, à 55.-
- Barletta, Italie, 55.-
- Syracuse, 65.-
- BLANC Etna, 55.-
- Roumanie 1889, 60.-

Vins de La Côte, Lavaux, Villeneuve et Yverne.

ECHANTILLONS SUR DEMANDE

Grand stock de vins fins et liqueurs depuis plusieurs années en bouteilles.
CHEZ 5208
Robert MORELL, rue de Bourg 25, Lausanne.

POUDRES DÉPURATIVES
DE MONSIEUR LE
DOCTEUR J. U. HOHL DE BÂLE

REMEDÉ INFALLIBLE, GARANTI PAR UNE PRATIQUE DE QUARANTE ANS.

Ce médicament facile à prendre, guérit infailliblement toutes espèces d'éruptions de la peau, de maladies vénériennes et cancéreuses, de dartres et de plaies aux jambes. Il est de plus excellent contre les scrofules si dangereuses, les maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. chez les enfants.

De nombreuses attestations de personnes guéries, des certificats de médecins et de personnages appartenants à nos plus hautes autorités, sont tenus à la disposition des gens désirant en prendre connaissance.

◆ Prix de la boîte fr. 1.55 ◆
Toute boîte porte comme marque de fabrique, protégée par la loi, la signature de l'inventeur J. U. HOHL, Docteur.

LEYSIN

Station climaterique d'altitude (1450 m)
Ouverture, dès le 1^{er} novembre 1891, de deux beaux chalets-pensions, solidement construits et très confortablement aménagés, exploitées par
La Société climaterique de Leysin.
Pour renseignements, s'adresser à M. Kuenzler, gérant, Leysin.

VENTE D'IMMEUBLES, A VEVEY

Le samedi 14 novembre 1891, des 7 heures du soir, au café de l'Hôtel du Pont, à Vevey, la commune de Vevey exposera en vente aux enchères publiques, en deux lots, le bloc réservé, les immeubles qu'elle possède à la rue du Panorama et à la rue du Clos.
Le premier lot, à l'angle de ces deux rues, comprend un bâtiment de 1 à 80 centiares, avec 3 ares 43 centiares de jardin. Le bâtiment, en très bon état, est composé de trois beaux appartements, cave meublée et dépendances.
Le second lot, au midi, comprend un petit bâtiment de 1 are 22 centiares, avec passage et jardin de 6 ares 48 centiares.
Ce lot constitue un magnifique terrain à bâtir, dans une position très agréable, quartier tranquille, à proximité du centre de la ville.
Le plan de lotissement et les conditions sont déposés au Greffe municipal et au bureau du notaire Michel, à Vevey.
Vevey, le 9 octobre 1891. n479v-3791

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la VIE et contre les ACCIDENTS
fondée à Bâle en 1861.
BRANCHE VIE
Etat des assurances en 1890. Fr. 116,500,000
Capital social (1 million versé, 9 millions obligations) 35,000,000
Garanties Réserves 25,000,000
Réglement d'assurances depuis la fondation 35,000,000

Polices incontestables après 5 ans, le capital payable en totalité, même en cas de suicide, duel, etc., innovations d'une importance capitale pour la famille et pour les polices servant de garantie.
Les contrats de 3 ans ne sont pas annulés par la cessation du paiement des primes, mais convertis en polices libérées sans qu'il soit besoin d'un avis.
Délai de 30 jours pour le paiement des primes et de 3 mois pour les restitutions de police, sans nouvel examen médical.

Voyages d'outre-mer permis dans une large mesure sans surprime.
Opérations de LA BALOISE: Assurances en cas de décès, assurances mixtes et à terme fixe; assurance de dotation et de prévoyance pour la vieillesse, rentes viagères, etc.
S'adresser à M. DUNKI, agent général, à Lausanne, rue Centrale 3, et à MM. les agents de La Baloise pour le canton de Vaud.

BRANCHE ACCIDENTS
Assurances individuelles contre les accidents corporels moyennant une prime très modique. — Agence générale pour la Suisse romande: Jules PHILIPPE, 8, quai Pierre-Fatio, Genève.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE DE MONTREUX

Bureaux et ateliers à La Rouvenaz, en face du débarcadère.
Cet établissement, créé au commencement de mars de l'année 1889, dispose d'un matériel entièrement neuf et très complet, comprenant:

QUATRE PRESSES A IMPRIMER, DERNIER SYSTÈME actionnées par un moteur à gaz.

TOUTES LES MACHINES AUXILIAIRES — UN IMMENSE CHOIX DE CARACTÈRES constamment renouvelés, etc., etc.

TÉLÉPHONE

Prix modérés. Exécution soignée.

CHROMOLITHOGRAPHIE

UNE JEUNE FILLE

[3788] bâloise, âgée de 10 ans, intelligente, forte et d'un bon caractère, habile dans les travaux de couture, sachant repasser et coiffer, désire se placer comme femme de chambre dans la Suisse romande, pour apprendre le français. S'adresser, pour renseignements, à Madame Cachemaille, à Mon Retour, route d'Echallens, Lausanne.

DEMANDE DE PLACE

5798. Un jeune homme âgé de 20 ans, de langue allemande, connaissant assez bien les travaux de bureau, cherche à se placer. Il sait bien dessiner et connaît passablement les travaux de la campagne. Accepterait également une place comme dessinateur dans une fabrique de broderies (Genève). S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, s^o He12133 L.

UNE JEUNE FILLE

[3805] munie de bons certificats, ayant déjà servi, désire une place comme

VOLONTAIRE

dans une honnête famille ou bonne maison dans la Suisse française, pour apprendre la langue. Adresser les offres à M. Jules Fricker, rue d'Aarberg n° 8, Berne.

3 BONS OUVRIERS

serfontiers sont demandés chez M. Louis Vadi, à Courrier (Neuchâtel). Travail assuré pour tout l'hiver. Salaire de fr. 4.50 à fr. 5 par jour.
Inutile de se présenter sans connaître son métier à fond. 3799

ON DEMANDE

[3734] une dame ou demoiselle bien au courant de la vente pour liquider un commerce de mercerie et bonneterie dans une des meilleures localités du canton.
Adresser les offres sous chiffre V. A. B. 15, à J. Weith & fils, à Lausanne.

ON CHERCHE

[3741] pour une jeune fille de 18 ans, d'excellente éducation, parlant français et allemand, une place dans une maison de bijouterie où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la branche commerciale. On exige une maison sérieuse et où des sentiments religieux sont professés. Pour références, etc., s'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous G 11964 L.

UNE PERSONNE

[3785] de toute confiance, 30 ans, sachant bien faire la cuisine française, désire place comme cuisinière chez une bonne famille. Bonnes références et certificats à disposition. S'adresser A. F., poste restante, Montreux. n3952a

UNE JEUNE FILLE

[3800] de 22 ans, bien recommandée, désire se placer comme femme de chambre dans une bonne famille.
S'adresser sous chiffre S12166L, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne.

DEMANDÉ

5805. Un jeune cuisinier cherche, pour la saison d'hiver, une place de volontaire pour se perfectionner dans sa partie. Les meilleurs certificats sur ses antécédents sont à disposition. Offres sous chiffre H 3534 Z, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Zurich.

Commanditaire.

5782. Pour donner de l'extension à l'industrie et commerce en pleine activité, on demande un commanditaire ou employé intéressé pouvant disposer d'un apport de 30,000 fr. Bonnes garanties. S'adresser sous chiffre M 12009 L, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, à Lausanne.

5716. On demande pour l'Angleterre, des instituteurs, gouvernantes, femmes de chambre, bonnes d'enfants, etc. — Inutile de s'adresser sans bons renseignements. Envoyer photographies et copies de certificats, à Mme Landt (sous le patronage de la haute noblesse anglaise et de personnes d'influence en Suisse), 203, Regent Street, London. n3400q

Propriété à vendre.

5308. A vendre à prix réduit une très belle propriété, à Clarens (Vaud), de la contenance d'environ 18,000 mètres. Situation abritée, vue délicieuse; cette propriété réunit tout ce qui constitue une résidence de choix et les constructions et les jardins sont dans le plus parfait état d'entretien.
Elle se prêtait également à merveille à la création d'un grand hôtel, dont le succès à Clarens serait assuré.
Facilités de paiement.
S'adresser à MM. Ormond & Co, à Vevey.

VENTE D'IMMEUBLES

sur territoire de Concise.
Le 31 octobre, à 3 h., chez M. Fritz Margut, à Concise, l'hoirie de M. Alfred de Poutalès exposera en vente aux enchères publiques:
1) Un domaine, dit Prise-Glaz, comprenant maison avec fontaine intarissable, abord facile, jardin, champs, prés, bois, de la contenance de 484 ares.
2) Une parcelle de forêts de 169 ares, attenante à l'immeuble ci-dessus.
3) Un vignier de 41 ares et vignes de 7 ares, en un mas, dit 't' et 'n' Truit, à l'est du village de Concise.
Les parcelles a et b sont exposées en vente d'abord séparément, puis en bloc.
S'adres. pour renseignements, à M. Bauder, notaire, à Grandson, et à M. Ch. Jannoud, à Concise. n740x-3571

A VENDRE

plusieurs immeubles de rapport, ainsi qu'un hôtel situé au centre de la ville de Fribourg. S'adresser au bureau de l'agence Egger, Grand'rue, Fribourg. n1301r-3739

A VENDRE

[3786] un magnifique chien Terre-Neuve, croisé, âgé d'un an et demi.
S'adresser à François Delacoste, Monthey, Valais.

COUPÉ

léger, en bon état, à vendre, chez
Ravenel, rue des Eaux-Vives 39, Genève. n132x-2264

BILLARD

[5469] presque neuf à vendre, servant aussi comme table à manger. S'adr. au Direct^r de l'Auberge de famille, à Vevey.

OCCASION

5789. Quantité considérable d'argenterie ancienne, à vendre au poids. Cafetières, théières, légumes, plats, etc., le tout en argent au 1^{er} titre.
S'adr. à M. Louis Mugnier, orfèvre, rue du Marché 3, Genève.

Vente de domaines

de 50, 80, 100, 200 et plus de poses situés dans le canton et aux alentours de Fribourg. S'adr. à M. Jean Binz, Fribourg (Suisse). n1310r

A VENDRE

[3797] un bon moteur hydraulique, construction Schmid.
Offres sous chiffre W 12158 L, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne.

Chamb. et bonne pension

[3471] dans une famille distinguée à Bern. Situation magnifique.
S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous R 11273 L.

On céderait

[5484] de suite pour cause d'affaires de famille magasin de coiffeur bien achalandé, situé dans ville de bains, bords du lac Léman. Affair^e exceptionnelle pour jeune homme désirant s'établir. Bonnes conditions. Clientèle nombreuse. S'adr. Bureaux de la « Petite Gazette » de Thonon (Hte-Savoie).

A REMETTRE

[5692] un bon commerce de nouveautés situé à Montreux, dans le quartier le plus fréquenté; pouvant convenir à une dame et n'exige qu'un capital de 20,000 francs environ. Belle clientèle, vente assurée, bénéfices certains. Facilités de paiement.
S'adresser pour renseignements à M. Colliard, Grand'tre 24, Montreux.

CERCUEILS

en tous genres et à tous prix. Transports funéraires. A la réception de lettres ou télégrammes, expédition immédiate et franco par retour du courrier, à toute destination.
F. Hessemüller, Lausanne.
Fleurs, couronnes et couvre-cercueils.
TÉLÉPHONE 156
Adr. télég.: Cercueils, Lausanne

OLD Only OLD
England fashionable English tailors England
TANGIERS GAOULIERE
Sur mesure Sur mesure
PANTALONS COMPLET
34 19:50 75:00

5304. A louer meublé non la villa des Fleurettes 10, sous la Gare. 10 chambres, jardin et dépendances. S'y adresser de 10 heures à midi:

Monsieur L. Gleyre et ses enfants, à Cossigny, M. et Mlle Morgenthau, M. et Mme Estoppey et leurs enfants, à Yverdon, M. et Mme Ch. Gleyre et leurs enfants, à Crissier, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Emilie G. EYRE
leur épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante.
L'ensevelissement aura lieu à Cossigny, dimanche 1^{er} novembre, à 11 h. après midi.
Le présent avis tient lieu de faire-part. 3803

Madame Arnold Landis, à Richtersweil, M. Georges Landis, à Lausanne, et leurs familles, font part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur
Arnold LANDIS
leur époux, père, grand-père et parent, décédé à Richtersweil le 30 octobre, à l'âge de 80 ans.

M. et Mme Hermentjat-Penel, Mlle Marguerite Krieger et leurs familles ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Louis HERMENTJAT
Instituteur au Collège de Vevey,
leur cher fils et fiancé, qui Dieu a retiré à Lui le 31 octobre, après une pénible maladie.
L'enterrement aura lieu lundi 2 novembre, à 11 heures. Culte à 10 1/2 heures. Départ Cité-Derrière 3, Lausanne.
Cet avis tient lieu de faire-part.

LA DIRECTION DES ÉCOLES NORMALES prie MM. les maîtres et les élèves de cet établissement de bien vouloir assister à l'ensevelissement de

M. HERMENTJAT
fils de notre collègue, instituteur à l'école d'application. L'enterrement aura lieu lundi 2 novembre, à 10 1/2 heures du matin.
Départ du domicile mortuaire Cité-Derrière.

Madame J.-P. Schöny, Mlles Louise et Lina Schöny, les familles Strudel-Fischer et Grandjean-Fischer, Mlles Anna et Jeanne Fischer, les familles Candau et Hesson, et Mlle Fühmann font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur
Jean-Pierre SCHÖNY
leur époux, frère, oncle, grand-oncle, cousin et beau-frère, décédé le 31 octobre, après une courte maladie.
L'ensevelissement aura lieu lundi 2 novembre, à 11 heures. Culte à 11 heures. Départ de la maison mortuaire Pré-du-Marché n° 12. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Madame veuve Bocherens-Ravy, les familles Ponnaz-Bocherens, Bocherens-Oxy, Oxy-Ponnaz et Bocherens, à Bex, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. BOCHERENS-RAVY
leur époux, père, beau-père, grand-père et frère, que Dieu a retiré à Lui après une douloureuse maladie, à l'âge de 67 ans.
L'ensevelissement aura lieu le lundi 2 novembre, à 1 h.